



## Conseil économique et social

Distr. générale  
21 octobre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Neuvième session

New York, 24 janvier-4 février 2011

Point 11 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

### **Rapport de la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier**

#### *Résumé*

En application du paragraphe 2 de la résolution sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, adoptée à la session extraordinaire de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (voir E/2009/118-E/CN.18/SS/2009/2, par. 3), le Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier tiendra une réunion avant la neuvième session du Forum et une autre avant la dixième session du Forum. La première réunion du Groupe spécial a eu lieu du 13 au 17 septembre 2010 à Nairobi. Le présent document, qui constitue le rapport de cette réunion, sera présenté au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa neuvième session, pour examen.

---

\* E/CN.18/2011/1.



## **I. Historique**

1. Au premier paragraphe de la résolution adoptée à la session extraordinaire de sa neuvième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts a décidé de créer un groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée, chargé d'élaborer des propositions portant sur des stratégies visant à mobiliser des ressources de toutes provenances afin d'appuyer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, afin notamment de renforcer et d'améliorer l'accès aux ressources et de créer un mécanisme financier mondial volontaire pour les forêts, compte tenu, entre autres, des résultats de l'examen par le Forum de l'exécution du processus de facilitation, des vues des États Membres et de l'examen des instruments et processus relatifs au financement de la gestion durable des forêts.

## **II. Questions d'organisation et autres questions**

### **A. Lieu et durée de la réunion**

2. La première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée a eu lieu du 13 au 17 septembre 2010 à Nairobi.

### **B. Ouverture de la réunion**

3. La réunion a été ouverte par Arvids Ozols (Lettonie), Président du Bureau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. M. Ozols a souhaité la bienvenue aux experts et souligné que la question du financement forestier revêtait une importance mondiale. Il a ajouté que le Forum, tribune intergouvernementale chargée de définir des orientations et composée de membres de l'ensemble de la communauté internationale, était en mesure de porter un regard panoramique sur la gestion durable des forêts et qu'il était compétent pour traiter toutes les questions intéressant tous les types de forêts. La décision adoptée à la session extraordinaire de la neuvième session du Forum sur le financement de la gestion des forêts l'a été à un moment charnière : comme jamais auparavant, on avait en effet pris conscience du rôle primordial des forêts – indispensables au succès de l'action menée au titre du développement durable et des efforts déployés au plan international pour lutter contre les changements climatiques. La résolution définit un plan par étapes, balisé par des actions et des mesures claires et bien définies, propres à apporter des réponses à la question hautement controversée, mais décisive, du financement forestier. Elle est également porteuse de messages importants à l'intention de la communauté internationale, en ce qu'elle prend acte de la nature intégrée et intersectorielle des forêts, qui présentent des avantages socioéconomiques et environnementaux nombreux et de multiples natures pour d'autres aspects de la vie humaine et de l'environnement mondial. Enfin, la résolution donne la mesure de l'utilité du Forum et de la contribution qu'il sera susceptible d'apporter à d'autres processus connexes si ses travaux permettent d'atténuer les divergences en qui concerne la question délicate du financement. M. Ozols a déclaré que les membres du Bureau de la neuvième session du Forum se félicitaient du programme de travail très complet du Groupe spécial

intergouvernemental d'experts à composition non limitée, ajoutant qu'ils avaient la ferme conviction que les travaux du Forum sur le financement forestier se traduiraient par des répercussions positives sur d'autres processus pertinents. En conséquence, il a invité les experts à participer de façon productive aux travaux du Groupe.

### **C. Élection des coprésidents**

4. M. Ozols a invité les participants à élire officiellement les candidats désignés, Jan Heino (Finlande) et l'Ambassadeur Macharia Kamau (Kenya), Coprésidents de la première réunion du Groupe spécial d'experts, ce qu'ils ont fait par acclamation.

### **D. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

5. L'ordre du jour (E/CN.18/2010/1) et le programme de travail ont été adoptés. Il a été noté que la réunion ne donnerait lieu à aucun texte négocié et que les coprésidents établiraient un résumé des délibérations qui serait annexé au rapport de la réunion. Le résumé en question figure en annexe au présent rapport.

### **E. Tâches confiées au Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée**

6. Le Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée a noté que, au deuxième paragraphe de la résolution adoptée par le Forum des Nations Unies sur les forêts à la session extraordinaire de sa neuvième session, il était mentionné que le Groupe devait se réunir avant les neuvième et dixième sessions du Forum et présenter un rapport préliminaire à la neuvième session, puis des recommandations finales à la dixième session, pour examen et décisions. Le Groupe a également noté que son mandat avait été énoncé au premier paragraphe de ladite résolution. Il l'est aussi au premier paragraphe du présent rapport.

### **F. Observations préliminaires**

7. Les coprésidents ont remercié les gouvernements pour la confiance qu'ils leur avaient accordée. Ils ont souhaité la bienvenue aux participants et fait quelques brèves observations liminaires. Ensuite, John D. Liu a fait un exposé. Le Président du Partenariat de collaboration sur les forêts et le Directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts ont également fait quelques remarques liminaires.

### **G. Présentation de la note du secrétariat**

8. Le secrétariat a présenté sa note (E/CN.18/2010/2) sur les stratégies visant à mobiliser des ressources de toutes provenances afin d'appuyer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, afin notamment de renforcer et d'améliorer l'accès aux

ressources et de créer un mécanisme financier mondial volontaire pour les forêts. Il a fait observer que cette note avait été établie afin de faciliter les discussions pendant la réunion.

## **H. Autres déclarations liminaires**

9. Les experts du Yémen (au nom des experts du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Indonésie, de la Belgique (au nom des experts de l'Union européenne) et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations lors de la séance d'ouverture.

## **I. Participants**

10. Le Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée comprend quelque 200 experts, originaires de 68 pays et de 23 organisations et grands groupes régionaux et internationaux. En outre, les experts désignés par les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts<sup>1</sup> et des représentants d'autres organisations internationales et régionales, de processus régionaux et des grands groupes ont assisté à la réunion.

11. On trouvera la liste complète des participants sur le site Web du Fonds des Nations Unies sur les forêts (<http://www.un.org/esa/forests/adhoc-forestfinance.html>).

### **Documentation**

12. La documentation établie pour la réunion incluait l'ordre du jour provisoire annoté (E/CN.18/2010/1) et la note du secrétariat (E/CN.18/2010/2), qui peuvent être consultés sur le site Web du Forum (<http://www.un.org/esa/forests/adhoc-forestfinance.html>).

## **III. Points portés à l'attention du Forum des Nations Unies sur les forêts**

13. Le résumé des débats de la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée établi par les coprésidents, y compris leurs propositions relatives aux activités intersessions, figure en annexe au présent rapport, pour examen par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa neuvième session. Le présent rapport a été adopté par le Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée à sa première réunion.

---

<sup>1</sup> Le Partenariat de collaboration sur les forêts est un arrangement volontaire conclu entre 14 organisations et secrétariats internationaux qui mettent en œuvre des programmes ambitieux sur les forêts, avec pour objectif d'appuyer les travaux du Fonds des Nations Unies sur les forêts. Les membres de ce partenariat sont les suivants : Centre pour la recherche forestière internationale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale des bois tropicaux, Union internationale des instituts de recherches forestières, secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Fonds pour l'environnement mondial, Forum des Nations Unies sur les forêts, secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Centre mondial d'agroforesterie, Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.

Celui-ci a également pris note du résumé et des propositions relatives aux activités intersessions établis par les coprésidents, tels que figurant à l'annexe au présent rapport.

#### **IV. Clôture de la réunion**

14. Au cours de la séance de clôture, les coprésidents ont remercié toutes les personnes présentes pour leur participation active aux discussions pendant la réunion et pour leurs suggestions intéressant la section VII du résumé qu'ils avaient établi, sur les propositions relatives aux activités intersessions. Les coprésidents se sont dits satisfaits des résultats obtenus, ont considéré que cette première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée avaient constitué une expérience unique en son genre et ont remercié le Bureau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et le secrétariat d'avoir organisé cette première réunion de façon aussi dynamique et interactive. Les coprésidents ont appelé de leurs vœux la poursuite de l'engagement et de la coopération de tous les pays, organisations et grands groupes, en particulier dans le cadre de la neuvième session du Forum, pendant laquelle des décisions devraient être prises quant aux activités intersessions, sur la base des propositions des coprésidents. Ces derniers ont alors clôturé la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée.

## Annexe

### **Résumé par les coprésidents des débats de la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée**

#### **I. Séance d'ouverture**

1. Dans leurs observations liminaires, les coprésidents ont souhaité la bienvenue aux experts et mis en relief l'importance que revêtait la réunion, qui devait ouvrir la voie à une entente mutuelle sur les stratégies visant à mobiliser des ressources auprès de toutes les sources possibles afin d'appuyer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Les coprésidents ont noté que le programme de travail de la réunion était le gage de délibérations sérieuses, ouvertes et ciblées quant aux principaux enjeux liés au financement de la gestion des forêts. Pour la première fois, la possibilité était offerte d'obtenir de secteurs non forestiers essentiels et influents, comme les ministères du plan et des finances, qu'ils participent aux discussions sur le financement de la gestion des forêts. Il était prévu de constituer divers groupes et sous-groupes, afin de permettre aux experts d'échanger leurs connaissances et de s'inspirer d'exemples concrets de politiques, de programmes et de stratégies de financement de la gestion des forêts. Le Groupe d'experts serait également informé des premiers résultats du processus de facilitation instauré en application de la résolution du Forum. En préparation de la réunion, le secrétariat avait fait réaliser plusieurs études internationales et régionales. Enfin, les diverses options en matière de financement de la gestion des forêts feraient l'objet de discours d'ouverture spécifiques.

#### **A. Exposé de l'invité d'honneur, John D. Liu**

2. M. Liu a fait un exposé dans lequel il a souligné l'importance du rôle des forêts en tant que systèmes pleinement fonctionnels. Il a mis en relief les fortes corrélations entre la dégradation d'écosystèmes fragiles à l'échelle du paysage et la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la perte de biodiversité. Il a attribué ces corrélations à une incapacité de conférer leur valeur réelle aux écosystèmes qui fournissent des produits et à la création, en parallèle, de mesures perverses d'incitation à la dégradation de ces écosystèmes. Il a donné l'exemple d'un projet majeur mis en œuvre sur le plateau des Loess, en Chine, où l'évaluation économétrique d'un système dégradé, qui a permis de déterminer sa valeur réelle, a conduit à la restauration de la forêt grâce à des cultures en terrasses et à des plantations à très grande échelle – sur une superficie plus importante que celle de la France.

## **B. Déclaration du Président du Partenariat de collaboration sur les forêts**

3. Une déclaration enregistrée au préalable d'Eduardo Rojas-Briales, Président du Partenariat de collaboration sur les forêts et Sous-Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a été diffusée, dans laquelle il a souhaité la bienvenue aux experts et insisté sur l'appui que les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts continueraient d'apporter aux travaux du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier. Il a rappelé combien il était important de prendre acte de toutes les richesses que recèlent les forêts, en termes de moyens de subsistance, de biodiversité, de sols, de bassins versants et d'incidence sur le climat, ainsi que de leurs fonctions productives. Il a ajouté que le Groupe devrait envisager toutes les sources possibles de financement, car il n'existe pas d'approche qui permette à elle seule de recueillir un financement adéquat pour la gestion durable des forêts. Il a également rappelé aux experts que leurs travaux seraient pertinents dans l'optique d'un certain nombre de réunions internationales à venir, notamment celle du Comité des forêts, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mais aussi la neuvième réunion du Forum des Nations Unies sur les forêts.

## **C. Déclaration de la Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts**

4. Jan McAlpine, Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, a fait une déclaration dans laquelle elle a rappelé aux experts que 17 ans d'un débat intense sur le financement forestier avaient abouti à la décision prise à la session extraordinaire de la neuvième session du Forum. Cette décision avait permis l'établissement de deux mécanismes importants – le Groupe spécial et le processus de facilitation. Notant que le montant des fonds alloués à la gestion des forêts était faible en comparaison de celui qui est actuellement alloué au Programme de collaboration renforcé des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD-plus), la Directrice a souligné que les forêts accomplissaient de nombreuses fonctions et présentaient bien d'autres avantages que la seule fixation du carbone. Il était nécessaire d'envisager le financement forestier de façon panoramique, de manière à prendre en compte l'ensemble des richesses des forêts, ce qui avait été fait lors de l'élaboration de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (instrument sur les forêts). Pour appliquer de manière effective l'instrument concernant les forêts et les objectifs d'ensemble sur les forêts, il serait nécessaire d'avoir recours à des démarches intersectorielles et interinstitutionnelles, qui dépassent le secteur de la foresterie, étant donné que le financement inadéquat de la gestion forestière durable était souvent imputable à des causes extérieures au secteur forestier. La Directrice a également fait observer que le fait d'accorder des ressources financières à la gestion forestière aurait pour effet de contribuer notablement à la bonne santé des économies nationales et à la réduction de la pauvreté. Elle a noté que le Forum avait les moyens de prendre des mesures concrètes, puisqu'il abordait le financement forestier dans une perspective

panoramique, précisant que le secrétariat avait signé un accord de partenariat avec les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et que d'autres accords avec le Fonds pour l'environnement mondial et l'Organisation internationale des bois tropicaux étaient à l'étude. Elle a expliqué que le programme de travail de cette première réunion du Groupe reposait dans une large mesure sur l'approche du financement forestier retenue dans la résolution. Elle a rappelé aux experts que l'Année internationale des forêts (2011) serait célébrée pendant 12 mois et l'occasion de mettre en relief les succès enregistrés et les solutions novatrices sur le thème « Des forêts pour les êtres humains ».

## **D. Déclarations générales**

5. Un certain nombre d'experts ont fait des déclarations liminaires pendant la séance d'ouverture, apportant leur plein appui à l'exécution des tâches confiées au Groupe spécial à sa première réunion. Ils se sont déclarés satisfaits des préparatifs de ladite réunion et reconnaissants qu'elle ait été organisée à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Ils se sont félicités d'avoir la possibilité d'échanger idées et données d'expérience afin de faire mieux comprendre les problèmes que soulève le financement forestier. Ils ont également souligné qu'il était important d'examiner les mécanismes de financement existants, ainsi que d'autres options, ajoutant qu'il était nécessaire de tirer parti de cette réunion pour examiner des solutions pragmatiques et réalistes. Nombre d'entre eux ont noté qu'il était essentiel que la gestion durable des forêts bénéficie d'un financement suffisant et adéquat, afin que les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts puissent être atteints et que l'instrument juridiquement non contraignant puisse être appliqué de façon effective. Ils ont fait part de leur préoccupation face au rythme alarmant du déboisement et au manque de ressources adéquates pour y faire face, en particulier dans les pays en développement. Ils ont également rappelé les propositions avancées en vue de l'établissement d'un fonds mondial pour les forêts, qui apporterait des ressources financières nouvelles et supplémentaires aux pays en développement aux fins de la promotion de la gestion durable des forêts. Ils ont apprécié l'esprit de coopération qui a présidé à la conclusion d'un accord sur le processus de facilitation, lors de la session extraordinaire de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, et au débat du Groupe spécial d'experts, lors de sa première réunion. Il a aussi été souligné que les forêts étaient essentielles pour de nombreux aspects de la vie humaine, elles qui permettent de satisfaire une grande diversité de besoins, en particulier ceux de 1,6 milliard d'habitants de la planète qui en dépendent. Enfin, la contribution notable des forêts à l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement a été mise en exergue.

### **Thème n° 1**

#### **Le financement de la gestion durable des forêts, nécessité stratégique intersectorielle pour qu'il soit possible d'atteindre les objectifs de développement adoptés au plan international**

#### **Résumé des communications**

6. Tony Simons, du Centre international pour la recherche en agroforesterie, a fait ressortir la nécessité d'adopter une perspective intersectorielle s'agissant de la gestion durable des forêts et il a fait valoir que l'octroi de fonds par la communauté

internationale dans d'autres secteurs pouvait avoir des incidences positives et/ou négatives sur les forêts. Il est nécessaire d'adopter une approche paysagère, qui permette de développer de concert les activités forestières et agroforestières; de même, le développement rural et les forêts ne sauraient être financés que conjointement. Au niveau national, les problèmes relatifs aux forêts sont traités par de multiples ministères, et lorsque ceux-ci prennent des décisions en matière de politiques, de programmes et de financement, ils le font souvent sans avoir conscience de tous les enjeux et sans cohésion.

7. Dans l'exposé qu'ils ont présenté conjointement, Melchiade Bukuru, du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et Jones Ruhombe Kamugisha, du Mécanisme mondial de cette même Convention, ont souligné l'importance du mémorandum d'accord récemment signé entre les secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Forum des Nations Unies sur les forêts, qui a pour objet la détermination des lacunes, des obstacles et des possibilités offertes en matière de financement d'une gestion durable des terres et des forêts. Il ne faut plus limiter la gestion durable des forêts aux seules forêts tropicales humides, mais en faire bénéficier les forêts sèches et les arbres situés à l'extérieur de forêts. Le programme REDD-plus est une source de problèmes nouveaux pour les forêts sèches, en particulier parce que les fonds alloués au titre de ce programme ne le sont qu'à des zones où il est avéré que le stockage de carbone est suffisant. Or, il faut tenir compte des forêts sèches dans les débats consacrés au financement forestier, d'autant plus qu'elles occupent 42 % de la superficie mondiale des forêts. Celles-ci doivent avoir leur place dans la planification d'ensemble du développement au niveau national et le financement de leur gestion doit avoir d'autres sources que les seuls ministères des forêts ou de l'environnement et l'aide publique au développement.

8. Mariá Sanz-Sánchez, du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a donné un aperçu de l'état actuel de la mise en œuvre du programme ONU-REDD. Les Parties à la Convention-cadre ont pris acte de la nécessité d'accroître le montant des ressources financières allouées à ce programme, de faire en sorte qu'elles soient disponibles rapidement, de renforcer les moyens déjà en place et d'instaurer stratégies et plans d'action nationaux pour lutter contre les vecteurs du déboisement. Cependant, l'un des principaux problèmes à régler demeure celui des options de financement possibles. Des recommandations ont été faites – promotion et renforcement de la coopération régionale, utilisation maximale des capacités techniques existantes. Le rôle du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques consiste à améliorer la coordination du renforcement des capacités et à mettre sur pied une tribune permettant les échanges de vues et la communication, par l'entremise du site Web de REDD-plus, de l'information à disposition du secrétariat. Diverses activités axées sur la disponibilité opérationnelle au titre de REDD-plus ont déjà débuté dans de nombreux pays en développement, la plupart d'entre elles multilatérales (Partenariat REDD-plus, programme ONU-REDD, Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier, Programme d'investissement pour la forêt, FEM-5 (cinquième reconstitution des ressources du FEM) et autres instances internationales), les annonces de contribution s'élevant à quelque 5,6 milliards de dollars des États-Unis.

### Résumé des débats

9. Les participants sont convenus que les enjeux intersectoriels du financement forestier devaient être envisagés aux niveaux tant national qu'international; toutefois, comme l'a fait remarquer un membre du Partenariat de collaboration sur les forêts, on ne doit pas perdre de vue les forêts lorsqu'on sollicite un appui au-delà des secteurs directement concernés par elles. L'une des principales difficultés est le manque d'information quant à la contribution du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB) et à la réduction de la pauvreté, nécessaire pour justifier que sa gestion soit financée par les budgets nationaux. Exemple typique de ce phénomène, il a été noté que les pays à faible couverture forestière avaient généralement tendance à n'accorder qu'une faible priorité aux forêts et aux arbres situés à l'extérieur de forêts, en raison de leur rôle insignifiant d'un point de vue économique. On ne comptabilise pas comme il le faudrait les avantages que présentent les forêts, pas plus que le coût de leur dégradation. La comptabilisation du volume des divers produits issus des forêts et leur évaluation en termes monétaires constitueraient une première étape vers l'internalisation des effets externes des forêts. Il a également été noté que de nombreuses collectivités dépendaient de façon cruciale des forêts pour leur subsistance, ce qui ne se reflète pas nécessairement dans les statistiques de portée nationale.

10. Il a été suggéré de procéder à une synthèse d'ensemble des données et des études existantes sur le financement forestier.

11. Les aspects intersectoriels du financement rendent nécessaire le recueil d'éléments d'information sur la balance des avantages et des inconvénients que présentent diverses utilisations des terres, mais de tels éléments d'information font notablement défaut. Il existe un lien intersectoriel étroit entre le financement d'une gestion durable des terres et celui d'une gestion durable des forêts. Il pourrait donc être très judicieux d'adopter des approches intégrées, par exemple dans les pays à faible couverture forestière. Ces deux constats appellent la transposition à une plus grande échelle des expériences fructueuses.

12. Il a également été signalé que le recours à des garanties était courant dans le cadre des investissements dans les forêts et la foresterie, mais qu'elles n'étaient bien souvent pas requises dans d'autres secteurs – industries extractives ou agriculture, par exemple.

13. Les participants ont admis que les aspects intersectoriels du financement forestier n'étaient pas adéquatement compris et que des recherches plus poussées seraient nécessaires dans ce domaine. Il faudrait également faire évoluer les esprits, tant parmi les responsables politiques que parmi les populations, car ni les uns ni les autres ne comprenaient le caractère primordial de la contribution des forêts aux moyens de subsistance et au développement durable. Il s'agit là d'un défi en matière de communication.

14. Les participants ont noté que la planification nationale au niveau le plus général incluait elle-même généralement une approche sectorielle et que, dans de nombreux pays, celle-ci constituait une condition préalable pour que le financement forestier atteigne un niveau acceptable. Une telle approche contribue à la comptabilisation des recettes générées par les activités forestières et à l'allocation de crédits d'un montant approprié. En outre, il faut prendre en compte les

dommages causés par d'autres secteurs aux forêts, de sorte que, par exemple, des mécanismes de compensation idoines puissent être conçus.

15. Il a été constaté que les dépenses gouvernementales ne constituaient qu'une petite partie du financement de la gestion durable des forêts par les pays, l'essentiel provenant du secteur privé, des collectivités forestières et des petits exploitants. Les gouvernements ne considèrent pas souvent les fonds qu'ils allouent à la gestion des forêts comme un investissement susceptible de présenter des avantages économiques, sociaux et environnementaux notables.

16. Du fait que seule une partie des produits de la forêt sont pleinement rémunérés par le marché, de nouveaux mécanismes sont nécessaires pour quantifier d'autres services rendus par les écosystèmes, dont il n'est actuellement pas rendu compte dans les évaluations économiques – raison pour laquelle le maintien en état ou l'amélioration de tels services n'apparaissent généralement que dans la colonne des dépenses. Souvent, il n'est pas non plus tenu compte adéquatement des éléments d'information dont on dispose quant au coût de la dégradation de l'environnement dans les décisions prises quant à l'allocation des ressources, qui traduisent une tendance à la recherche d'avantages à court terme.

17. Environ un milliard d'hectares de terres dégradées pourraient être remis en état grâce au boisement et au reboisement, ce qui améliorerait la fertilité du sol, la biodiversité, la biomasse et les revenus des populations rurales et contribuerait en outre au bien-être planétaire. Les investissements dans cette remise en état pourraient donc être justifiés et les interventions fructueuses (comme l'expérience menée sur le plateau des Loess, en Chine) reproduites ailleurs.

18. L'un des participants a proposé que soit appliquée une nouvelle démarche, analytique, pour déterminer les besoins et les possibilités en matière de financement forestier, sur la base des fonctions et des produits des forêts tels que définis dans l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (fonctions d'appui, d'approvisionnement, de régulation, culturelles et sociales). Cela permettrait de définir un cadre commun pour la prise en compte des divers produits et services issus de la forêt, qui serait préférable à l'approche actuelle, par nature partielle.

19. Les participants ont noté que REDD-plus ouvrait de nouvelles et importantes possibilités en matière de financement de la gestion durable des forêts, mais que certaines règles internationales susceptibles d'être adoptées en réponse susciteraient alors plusieurs préoccupations. Par exemple, l'une des principales faiblesses des arrangements prévus dans le cadre d'ONU-REDD est la suivante : le programme n'apporterait pas un soutien adéquat aux pays à faible couverture forestière, en dépit de la contribution potentielle de leurs forêts à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements. Il est donc nécessaire d'engager des spécialistes des forêts, qui n'ont pas participé de façon effective aux préparatifs et aux négociations en vue de l'adoption d'ONU-REDD.

20. Les participants ont observé que les initiatives visant à améliorer la mobilisation de ressources pour les forêts se multipliaient, mais sans coordination. Un cadre commun pourrait permettre d'éviter les discordances entre certaines décisions, ainsi que des coûts de transaction superflus. L'évaluation détaillée des initiatives existantes contribuerait quant à elle à renforcer leur efficacité en termes de promotion du financement de la gestion durable des forêts. Il est également nécessaire de recentrer les très nombreux débats consacrés à la gestion durable des

forêts aux niveaux national et international. Les participants sont convenus qu'il incombe aux pays de veiller à ce que des décisions prises à l'issue de débats concernant le financement forestier tenus dans des enceintes différentes sur la scène internationale soient prises en harmonie les unes avec les autres, ce qui était encore loin d'être le cas.

## **Thème n° 2**

### **Le financement de la gestion durable des forêts et le rôle joué à ce titre par les ministères des finances et du plan et les organisations spécialisées; la nécessité d'adopter des politiques financières intégrées, le potentiel du secteur privé et des grands groupes**

#### **Résumé des communications**

21. Chen Jiawen, Directeur de la Division de la planification forestière au Département du plan et de la gestion financière de l'Administration forestière de l'État chinois, a expliqué que, dans son pays, le financement forestier reposait sur des fonds en provenance du secteur public, du secteur privé, des investissements étrangers directs et d'un mécanisme spécifique. Les fonds privés proviennent du secteur bancaire (sous forme de prêts), d'entreprises du secteur de l'industrie forestière et de dons effectués par des membres de la société civile. Les investissements étrangers sont le fait d'organisations internationales, de sources bilatérales, et prennent aussi la forme d'investissements directs. Vient s'y ajouter un mécanisme qui prévoit la plantation obligatoire d'arbres. M. Jiawen a ajouté que les instances concernées par le financement forestier à l'échelle mondiale devraient prendre acte du rôle important que jouent les forêts au service du développement durable. Des objectifs clairs et des plans d'action seront au développement des forêts partout dans le monde, qui devront constituer la base des divers programmes de financement. Au niveau national, il est nécessaire d'évaluer l'état actuel de la gestion durable des forêts et les besoins en matière de financement, et l'assistance prêté doit inclure des ressources financières, le transfert de technologies et les échanges de connaissances. Donateurs et pays bénéficiaires doivent prendre des engagements fermes concernant l'action qu'ils ont l'intention de mener. Un mécanisme de portée mondiale pourrait regrouper un fonds axé sur l'écologie des forêts mondiales, les investissements dans les forêts et la facilitation des échanges commerciaux, les marchés du carbone forestier, la plantation d'arbres obligatoire et une fondation interculturelle pour les forêts – avec pour mission de sensibiliser les populations à l'importance des forêts. Une institution spécifique sera nécessaire pour assurer la gestion des diverses composantes du mécanisme, notamment le suivi et l'évaluation. Le Forum des Nations Unies sur les forêts devra mettre sur pied cette institution chargée de la gestion et de l'exploitation des différents éléments constitutifs d'un mécanisme de financement forestier, qui rendra compte aux pays membres du fonctionnement de ce mécanisme.

22. Stefanie von Scheliha, administratrice de projets au sein de l'équipe chargée de la politique internationale en matière de forêts de l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) (Allemagne), a fait valoir que les divers processus internationaux et programmes nationaux avaient deux objectifs communs, à savoir la gestion et l'utilisation durables des forêts et des zones forestières protégées, et que ces deux objectifs pourraient servir de base à l'alignement des diverses initiatives nationales et internationales prises en réponse au déboisement et à la dégradation des forêts. Du fait que de nombreux secteurs sont impliqués, une

coordination intersectorielle est véritablement nécessaire et les mesures à prendre doivent être définies conjointement afin que les parties concernées les mettent en œuvre comme il convient. C'est seulement ensuite que les besoins en matière de financement pourront être déterminés et les ressources mobilisées auprès des sources disponibles. L'appui du secteur privé et des grands groupes est souvent nécessaire, car ils peuvent fournir des éléments d'information et des idées, aussi est-il nécessaire qu'ils participent à la prise de décisions. L'harmonisation et la coordination des interventions de parties prenantes qui ont des vocations diverses sont également de mise. La planification financière intégrée doit être transparente et il faut dépasser une vision sectorielle afin de puiser dans toutes les sources de financement potentielles. Plus le nombre de partenaires impliqués dans la promotion du financement forestier sera grand, plus les pressions exercées auront de chance d'être efficaces.

23. Tatsuya Watanabe, Directeur adjoint du Bureau de la coopération extérieure en matière de sylviculture du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche japonais, a expliqué de quelle manière les ressources étaient mobilisées aux fins de la promotion d'une gestion durable des forêts dans son pays, où les zones forestières sont divisées en propriétés privées de petite taille. Actuellement, la difficulté consiste à obtenir que ces forêts soient mieux gérées et à améliorer les services écologiques qu'elles rendent à un moment où la rentabilité économique décline en raison d'un yen fort. Grâce à la préoccupation suscitée dans l'opinion publique par la nécessité d'améliorer la gestion des forêts plantées et d'utiliser les forêts aux fins de la fixation du carbone, le budget de l'État a pu être mis à contribution. La prise de conscience et l'appui de la population ont été fondamentaux pour la mobilisation de ressources, rendue possible par une approche transparente et responsable, un suivi, une remontée de l'information et des vérifications efficaces et réalisés en temps opportun, et la participation du public. La bonne gouvernance est une condition préalable; elle doit reposer sur un plan directeur et sur des capacités institutionnelles adéquats, ainsi que sur l'adoption constante de mesures novatrices. La coopération bilatérale financière et technique du Japon à la gestion des forêts se traduit par un budget annuel de quelque 250 millions de dollars des États-Unis. Elle se heurte toutefois à plusieurs obstacles, car le montant global des fonds alloués par le Japon à l'aide publique au développement va déclinant. Le programme ONU-REDD offre à cet égard de nouvelles possibilités. Les pressions exercées sur les forêts par diverses utilisations rendent nécessaire l'adoption d'approches intersectorielles. On observe une demande accrue d'assistance stratégique et de mesures d'incitation positives. En la matière, la coopération internationale se heurte aux difficultés suivantes : faire en sorte que les pays bénéficiaires aient la maîtrise des activités menées, créer des conditions propices au financement d'une gestion durable des forêts, fournir une assistance axée sur les résultats et renforcer la transparence à tous les niveaux.

24. Ivar Jørgensen, Conseiller pour l'environnement et les changements climatiques à l'Ambassade royale de Norvège à Dar es-Salaam, a expliqué que l'Initiative norvégienne sur l'incidence du climat sur les forêts internationales avait pour but d'appuyer plusieurs programmes multilatéraux et bilatéraux et qu'elle constituait actuellement la source la plus importante de financement pour REDD-plus à l'échelle mondiale. L'expérience acquise par la République-Unie de Tanzanie – l'un des pays pilotes – dans l'exécution du programme ONU-REDD a été passée en revue : des activités de recherche de constitution de capacités y sont menées, de

grandes orientations sont en cours de définition, on y assure le suivi et la remontée de l'information, des vérifications sont effectuées, des projets y sont exécutés sur le terrain par des organisations non gouvernementales, le secteur privé est impliqué et la mise en place d'un fonds ONU-REDD est en préparation. M. Jørgensen a ajouté qu'ONU-REDD était l'un des outils de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et que les activités de terrain, la gouvernance, le suivi, etc., étaient harmonisés. La participation d'un large éventail de ministères, d'organisations gouvernementales et de partenaires est requise et il est nécessaire de répondre à leurs besoins en renforçant pour ce faire les moyens existants. Les recettes tirées du programme ONU-REDD devraient améliorer les retours sur les investissements dans la gestion durable des forêts, qui ne pourrait pas être mise en œuvre sans eux. Mais à l'heure actuelle, il semble que le programme offre des possibilités à de nombreux pays en développement, mais pas nécessairement à tous. À titre d'exemple, seuls 20 pays africains devraient en tirer un profit significatif.

25. Gary Dunning, Directeur exécutif du Dialogue sur les forêts, a informé le Groupe des objectifs fixés et des activités menées dans le cadre du Dialogue et de ses processus connexes aux fins du financement de REDD-plus et de l'investissement dans la maîtrise locale des forêts. Le Dialogue a abouti à la conclusion que le financement d'ONU-REDD devait reposer sur un mécanisme stable, solide, prévisible, transparent et surtout équitable, qui bénéficie de l'appui des principaux groupes partenaires. Les paiements doivent être fonction de la performance et une utilisation optimale et coordonnée des marchés, des fonds publics et privés, des subventions multilatérales et bilatérales et d'autres sources est requise. Les enseignements tirés de l'expérience suggèrent que les garanties doivent prendre en compte des aspects sociaux, environnementaux et financiers à différents niveaux et que des mécanismes de répartition efficaces et équitables, ainsi qu'une bonne gouvernance, doivent être en place. M. Dunning a ajouté que l'investissement dans la maîtrise locale des forêts ouvrait la voie à l'instauration de multiples projets forestiers à petite échelle et de proximité auxquels seraient associés des retours sur investissements corrects, qui permettraient de progresser vers l'accomplissement des objectifs de développement axés sur l'environnement. Un milliard d'individus environ possèdent ou gèrent un quart des forêts de la planète, avec des retombées économiques, environnementales, sociales, culturelles et spirituelles très diverses. Pour exploiter cette chance, les droits locaux d'utilisation des forêts doivent être garantis; des investissements matériels et immatériels sont nécessaires, tout comme un appui sous la forme de services commerciaux, de renforcement des capacités, de partenariats et d'alliances. Toutefois, un certain nombre d'écueils doivent être surmontés au moyen d'une approche reposant sur le partenariat, le soutien des gouvernements et d'autres sources d'investissements « immatériels », divers mécanismes novateurs et la mise en place de réseaux.

26. Ibrahim Thiaw, Directeur de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a souligné que la sensibilisation reposant sur des observations factuelles pouvait aboutir à une évolution des orientations en matière de gestion des forêts et des investissements consentis et qu'il était primordial de déterminer les zones propices à de telles observations factuelles, afin d'entraîner un changement de pratiques. Le projet concret de protection de la forêt de Mau au Kenya a démontré que, dans des situations complexes, les plus hauts dirigeants politiques d'un pays pouvaient être mobilisés, avec des résultats probants sur le terrain. À titre d'exemple, grâce à

l'initiative de la forêt de Mau, la source d'approvisionnement en eau de Nairobi a été protégée. Les travaux en cours au titre de l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité montrent que la remise en état des terrains dégradés et la conservation de la biodiversité dans des zones protégées, par exemple, donnent des résultats très positifs. Les enseignements tirés de cette expérience sont les suivants : la comptabilité écologique doit être explicite et les données communiquées de manière directe et concrète aux décideurs, d'autant plus que les marchés ont généralement tendance à sous-estimer la valeur des services écologiques. La biodiversité est importante pour tous, mais elle est essentielle pour les ruraux démunis, qui en dépendent. Les débuts de la mise en œuvre du programme ONU-REDD livrent des éléments d'information de plus en plus nombreux, selon lesquels une possibilité unique est apparue de transformer le secteur des forêts et des paysages. Il sera important d'inclure les forêts sèches et semi-humides dans les dispositifs qui seront mis en place, afin que leur rôle en termes d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements s'en trouve renforcé. Il est important qu'ONU-REDD tire profit de l'ensemble des services écologiques rendus par les forêts, ce qui ouvrira la voie à l'octroi de fonds supplémentaires de la part des pays désireux de se prévaloir de ces multiples services.

### **Résumé des débats**

27. Des exposés ont été faits sur ce thème par la Chine, l'Allemagne et le Japon. Deux modèles distincts, mais tout aussi efficaces, d'approche du financement forestier s'en sont dégagés – le premier dans un système centralisé, l'autre dans un système décentralisé impliquant de multiples partenaires. Le Dialogue sur les forêts, la Norvège et le PNUE ont pour leur part présenté trois exemples d'initiatives de financement forestier dans l'optique de REDD-plus, respectivement aux niveaux local, national et international.

28. Tous les pays sont dans la même situation : ils peinent à allouer des fonds adéquats à la gestion durable des forêts. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène, notamment les suivantes : conscience limitée de la contribution du secteur forestier au PIB, manque d'information quant aux liens entre les forêts et les objectifs de développements nationaux, faible priorité accordée aux forêts et à la foresterie (souvent considérée comme une subdivision de l'agriculture, de l'environnement et des ressources naturelles), ignorance de la corrélation sur le plan comptable entre les revenus tirés des activités forestières et leur coût, etc. Entre autres omissions, les estimations actuelles du PIB ne tiennent souvent pas compte du traitement industriel du bois d'œuvre, en aval, ni des activités du secteur informel qui reposent sur l'utilisation du bois.

29. Les ministères du plan et des finances font face à des exigences contradictoires et il s'avère difficile d'attirer l'attention comme il conviendrait sur le financement de la gestion des forêts et de faire de celui-ci une priorité. Les programmes forestiers nationaux et les autres plans sectoriels ne sont pas étroitement liés à la planification du développement national, ce qui constitue un autre écueil dans certains pays.

30. L'approche traditionnelle de la planification du développement national met en relief le développement économique, ce qui nuit au secteur forestier, car les nombreux avantages tirés des forêts et l'importance du secteur informel – au sujet

duquel on manque de données – ne sont pas pris en compte. L'évolution actuelle vers l'adoption du développement durable en tant que cadre d'ensemble pour la planification du développement national ouvre de nouvelles perspectives en termes de financement forestier au niveau sectoriel; mais pour qu'elles se concrétisent, il est nécessaire que les ministères concernés partagent un objectif commun, reposant sur une prise de conscience des avantages multiples que présentent les forêts, notamment sur les plans économique, écologique, social et culturel. Voilà pourquoi il faut recourir à une approche véritablement intersectorielle pour mobiliser les fonds publics voulus, à différents niveaux du gouvernement, aux fins de la gestion durable des forêts. L'action compartimentée qui est menée aujourd'hui, sans souci de l'intégration pourtant nécessaire des programmes de financement, pourrait céder la place à une approche synergique, au niveau national, entre les forêts, la remise en état des terres, la biodiversité et les changements climatiques, ce qui permettrait d'utiliser de manière beaucoup plus efficace les ressources financières disponibles.

31. Certains résultats positifs enregistrés au plan national montrent que la sensibilisation des plus hauts dirigeants politiques au rôle des forêts dans le cadre du développement durable est la garantie que les allocations budgétaires destinées aux forêts ne risquent pas d'entrer en concurrence avec les demandes émanant d'autres secteurs. En outre, la mobilisation de partenaires pourrait être très utile pour faire prendre conscience aux responsables politiques de l'importance que revêt le financement forestier. L'appui de militants en mesure de faire pression sur les décideurs est nécessaire. Les questions intéressant les forêts sont particulièrement propices au rassemblement de différents acteurs aux fins de la promotion de leurs intérêts communs.

32. Les arrangements administratifs et institutionnels relatifs aux forêts varient d'un pays à l'autre, mais l'expérience montre qu'une collaboration entre les organismes compétents est requise. Chaque pays doit trouver le moyen d'instaurer des arrangements de coordination et de coopération efficaces aux fins de l'accomplissement de l'objectif commun de gestion durable des forêts. Un facteur important est en outre la bonne qualité de la planification, afin que les activités qu'il est prévu de mener dans le secteur forestier s'intègrent bien aux plans de développement nationaux.

33. Les participants se sont accordés sur ce point : l'utilisation des fonds doit être transparente et les objectifs et cibles convenus doivent être atteints. Le secteur forestier n'a pas toujours été exemplaire à cet égard, car les accomplissements n'étaient pas faciles à mesurer. L'expérience acquise au plan national montre qu'il est indispensable de progresser à ce titre. Le suivi et l'évaluation de la performance sont importants, mais l'adoption de nouveaux indicateurs qui permettent de mesurer les améliorations obtenues dans le cadre des services écologiques rendus par les forêts pourrait s'avérer nécessaire.

34. Plusieurs instruments peuvent être utilisés pour mobiliser des fonds en faveur des forêts. De nombreux pays ont recours à des subventions. Certains utilisent des recettes fiscales spécialement destinées à cette fin, mais, dans la majorité des cas, il n'est pas possible de réserver des fonds à ce titre; néanmoins, si cette pratique était appliquée, elle offrirait des possibilités intéressantes. Plusieurs tentatives ont été faites de verser des fonds destinés aux forêts nationales directement aux bénéficiaires. Cela peut constituer une aide très utile pour les petits exploitants ou les collectivités propriétaires de forêts à titre privé, mais des difficultés se posent

pour accéder aux fonds en question s'ils sont gérés par le ministère des finances. Une autre démarche, qui a donné des résultats positifs, consiste à retenir une partie du produit des ventes de bois d'œuvre, qui peut ensuite être utilisée à des conditions préférentielles pour le reboisement et d'autres activités liées à la gestion durable des forêts. Il est également possible de regrouper de petites exploitations forestières lorsque l'on investit dans l'infrastructure.

35. Au stade de la planification financière au niveau national, il faut envisager le rôle de toutes les sources de financement, y compris le secteur privé, des investissements étrangers directs et les donations volontaires en provenance de la société civile, effectuées au moyen de plusieurs mécanismes. Chacune a un rôle à jouer dans le financement des divers aspects de la gestion durable des forêts.

36. REDD-plus présente une occasion exceptionnelle d'obtenir des fonds pour des pans jusque-là négligés de la gestion durable des forêts. Cependant, tous les pays ne pourront pas se prévaloir de ce programme à court terme. En effet, les ressources ne sauraient être partagées entre toutes les nations participantes (qui sont désormais environ 40) sans que cela n'amoindrisse les retombées concrètes du programme sur le terrain. Par conséquent, il est nécessaire de fixer des priorités et de solliciter le secteur privé en tant que source potentielle de financement de premier plan.

37. Les pays à forte couverture forestière et où le taux de déboisement est faible craignent que les efforts qu'ils déploient pour maintenir le stock de carbone dans leurs forêts les excluent à l'avenir de tout financement au titre du programme ONU-REDD. Il a été noté qu'il était parfois nécessaire ou préférable de procéder à la conversion des forêts pour atteindre les objectifs de développement nationaux, car elles ne doivent pas être considérées comme un obstacle au développement économique.

38. Une autre préoccupation est la question des peuples autochtones, car le risque existe qu'ONU-REDD ait des répercussions négatives sur leurs droits fonciers. Il est nécessaire de définir des politiques claires pour le partage des avantages, notamment à l'intention des peuples autochtones, des populations locales et de tous ceux qui dépendent des forêts. Le secteur privé peut jouer un rôle capital en faisant participer les groupes de population voisins des forêts aux dispositifs mis en place au titre du programme, car ces groupes ont la capacité d'organiser suivi et vérification, ainsi que le renforcement des moyens existants.

39. Les participants ont observé que les activités menées aux fins de la préparation à la mise en œuvre d'ONU-REDD étaient très utiles; en effet, elles permettent aussi d'élaborer des mécanismes de paiement pour les services écologiques rendus par les forêts autres que la fixation du carbone, tant il est vrai que les cadres juridique et institutionnel, le statut d'occupation, la constitution de capacités, le partage des avantages, etc., sont des questions qui concernent dans une large mesure l'ensemble de ces mécanismes. On pourrait donc promouvoir, en parallèle, le paiement des services écologiques, ce qui pourrait conduire à l'apparition d'un nouveau modèle de financement de la gestion durable des forêts.

40. Les participants sont convenus que la question de la gouvernance intéressait à la fois la gestion durable des forêts et le programme ONU-REDD. Le concept de « consentement préalable libre et éclairé » a été adopté en guise de garantie dans le cadre d'ONU-REDD, afin d'éviter toute éventuelle répercussion négative du programme sur les droits fonciers des peuples autochtones et des collectivités

locales. Les activités menées au titre du Dialogue sur les forêts se sont révélées utiles pour appliquer ce même concept afin d'aider les collectivités et les sociétés à travailler ensemble. Certains pays hésitent à se lancer dans les activités prescrites par ONU-REDD du fait que de nombreuses initiatives de planification similaires, menées dans le passé, n'ont donné aucun résultat concret. À titre d'exemple, il a été dit que le coût de la procédure d'homologation constituait un fardeau supplémentaire pour les producteurs du Bassin du Congo, car elle n'avait pas entraîné d'augmentation des prix des produits destinés à l'exportation.

41. L'information recueillie sur la base de données factuelles à propos des services écologiques rendus par les forêts constitue un outil très utile pour peser sur les grandes orientations, mais l'absence de méthodes communes d'évaluation de la biodiversité et d'autres avantages procurés par l'environnement rend souvent impossible la prise en compte de cette information lorsque des décisions d'ordre financier sont arrêtées. En outre, il sera nécessaire d'évaluer les ressources nationales pour quantifier les différents aspects des avantages présentés par les forêts.

42. Des commentaires ont été faits sur des questions telles que la nécessité pour les pays d'assumer une plus grande responsabilité s'agissant du financement de la gestion durable des forêts. Les autres sources de financement ne sauraient être que complémentaires, car elles ne peuvent régler à elles seules le problème du financement, et de nombreux éléments donnent à penser que l'aide publique au développement ne peut pas non plus à elle seule assurer le développement d'un pays. Chaque pays doit planifier son développement sur la base de ses propres ressources. Enfin, il a été observé que nombre de pays riches en ressources figuraient parmi les plus pauvres, ce qui est un paradoxe. La lenteur notoire avec laquelle sont recouvrées les recettes tirées du secteur forestier (4 % en République-Unie de Tanzanie) constitue un autre problème : si la gouvernance s'améliore, le montant de ces recettes pourrait s'en trouver notablement accru.

### **Thème n° 1**

#### **Expériences et stratégies nationales et régionales particulières de mobilisation de financement de la gestion durable des forêts**

##### **Résumé des débats**

43. Penny Davies, Conseillère forestière principale au Service de politique générale du Ministère du développement international du Royaume-Uni, a donné un aperçu des recettes et des dépenses de financement interne des forêts, et cité des cas d'expérience internationale en matière de financement des forêts et de création de partenariats stratégiques. Les subventions publiques, les recettes provenant de la vente de bois et produits et services forestiers autres que le bois, tels que les activités récréatives, constituaient la principale source de financement au niveau national. Les dépenses publiques signalées s'inscrivaient notamment dans le cadre des domaines forestiers publics – qui figuraient classées parmi les plus élevées, suivies de celles du secteur forestier privé, de la recherche et de la politique générale ainsi que de la réglementation et de l'administration forestières. M<sup>me</sup> Davies a dégagé une large gamme de possibilités et de partenaires. Les possibilités s'étaient accrues au cours des dernières années grâce à de nouvelles sources de financement, provenant notamment du secteur privé. Le Red Rose Forest et le Big Tree Country ont été cités comme exemples de partenariats entre les

secteurs public et privé. Le premier était significatif en raison du rôle de catalyseur qu'il jouait dans l'instauration de partenariats avec les villes, les communautés et les milieux d'affaires et le second à cause du dynamisme des forêts claires et des partenariats avec les établissements scolaires et les offices des forêts qu'il illustrait bien. Elle a souligné que le Royaume-Uni accordait de l'importance au financement des activités d'exploitation forestière au niveau international et ajouté que le blanchiment de recettes forestières qui avaient aidé à financer des conflits suscitait des inquiétudes. Elle a précisé que l'aide allait là où la gouvernance, le régime foncier et les réformes du marché étaient crédibles; des partenariats avaient été établis au titre du processus FLEGT (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) de l'Union européenne; les politiques et pratiques étaient bien coordonnées; les entreprises privilégiaient des produits primaires issus de sources d'exploitation viables et la réduction du déboisement; les résultats et progrès étaient tangibles; et la dynamique du changement était soutenue. Les activités d'information et de plaidoyer bénéficiaient également d'un appui. L'aide était multilatérale, bilatérale et plurilatérale. Des partenariats étaient établis avec des organisations multilatérales comme avec des groupes et entreprises communautaires. Le budget d'aide au secteur forestier de l'exercice 2008/09 (22 millions de livres sterling) correspondait à 0,3 % du montant total de l'aide du Royaume-Uni, mais la mise en place de fonds de démarrage rapide au titre du programme REDD devrait, compte tenu des progrès et des résultats obtenus, le porter à un chiffre annuel estimé à 100 millions de livres sterling d'ici à 2011-2012 et 2013-2014.

44. Samuella Lagataki, Conservateur adjoint des forêts au Service du secteur forestier de Suva (Îles Fidji), a dit que Fidji était l'un des petits États insulaires en développement qui avaient fait l'objet d'une étude au titre du projet lié au processus de facilitation du Forum des Nations Unies sur les forêts et consacré aux problèmes et aux difficultés de financement rencontrés par les petits États insulaires en développement et les pays à faible couvert forestier dans la gestion durable des forêts. Il a précisé la méthodologie et l'approche utilisées pour la collecte de données ainsi que les politiques, institutions et liens intersectoriels clefs qui avaient été rattachés à la politique forestière de 2007 et à d'autres politiques et textes législatifs importants. La stratégie de financement de Fidji tenait compte des recettes pour le développement du secteur forestier, du Fonds de développement du secteur, des mesures d'échanges et de commercialisation; du financement des mesures de conservation et de protection et du financement par le biais de la coopération internationale et régionale. Parmi les résultats du projet, M. Lagataki a cité des investissements privés, des déficits de financement et des possibilités de créer un cadre favorable au financement de la gestion durable des forêts. Il a évoqué des programmes d'incitation destinés à séduire divers marchés, des phases de production de bois, y compris la création de plantations ainsi que la nécessité de mettre en place des infrastructures institutionnelles et de trouver des spécialistes capables de faire face à l'évolution des besoins des investisseurs, en élaborant des programmes adaptés à divers secteurs de ressources (agriculture, pêche, forêts). On a noté qu'il fallait subordonner les déductions fiscales au respect de normes de gestion durable des forêts, telles que les normes nationales de certification forestière et établir des relations étroites entre les organisations régionales pour pouvoir accéder aux ressources. Les principales difficultés d'exécution étaient surtout liées aux procédures, modalités et priorités ainsi qu'au rôle des parties prenantes. L'absence de mesures d'incitation du secteur privé à recourir à des pratiques

forestières plus viables et le faible soutien des institutions financières ont également été constatés. Les possibilités qui s'offraient s'étendaient aux perspectives d'investissement du secteur privé et des entreprises dans des activités forestières, au plus grand intérêt porté au boisement et reboisement ainsi qu'au potentiel d'accroissement des besoins en matière de ressources de conservation. Au nombre des autres recommandations formulées pour augmenter les flux de financement de la gestion durable des forêts, on pouvait notamment citer l'écotourisme dérivé des forêts, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, les partenariats entre les secteurs public et privé, une réévaluation des commissions et droits de licence forestière, l'exploitation de produits forestiers autres que le bois; l'acquittement d'un droit de parcours par les visiteurs étrangers, les pratiques agroforestières, un système de prélèvement sur les ventes de bois provenant de forêts autochtones et la politique menée par Fidji au titre du programme REDD-plus.

45. Paulo de Leon, consultant auprès de l'Institut national guatémaltèque des forêts, a analysé le financement des forêts au Guatemala en exposant la stratégie nationale de financement du secteur forestier, axée sur divers éléments et aspects dont les plus importants étaient l'information financière et économique, l'ouverture et l'adjonction et l'incorporation d'importantes lignes de financement, l'utilisation de lignes de crédit existantes, le préinvestissement lié à des intermédiaires financiers, la création de nouveaux instruments financiers et la mise en place d'un groupe de renseignements financiers sur les forêts. Un diagnostic des communautés forestières locales et rurales regroupées au sein de l'Alliance nationale des organisations communautaires forestières du Guatemala, composées de représentants de 427 organisations et de 11 organismes communautaires secondaires a été dressé. Les domaines d'activités de l'Alliance étaient axés sur la gouvernance, les mécanismes financiers, la compétitivité et le renforcement des organisations. La création d'emplois forestiers a été citée comme résultat du programme d'incitation en faveur des forêts. M. de Leon a également apporté des précisions sur le programme d'incitation en faveur des petits propriétaires terriens à vocation forestière ou agroforestière. Le programme, qui couvre 79 municipalités dont les populations souffrent de la faim et de la pauvreté, visait à étendre et à renforcer la participation de petits propriétaires d'exploitation forestière, à promouvoir l'égalité des sexes dans la gestion des forêts naturelles, et à établir et maintenir les systèmes agroforestiers. Il a ensuite appelé l'attention sur les besoins et les problèmes financiers en matière de gestion durable des forêts. Des problèmes avaient été notamment relevés au niveau gouvernemental (problèmes liés à la méconnaissance du secteur forestier) et dans le secteur financier (en raison de sa taille relativement modeste et de son manque de familiarité avec le secteur forestier); des déficits de connaissances et d'informations ont aussi été constatés dans le secteur forestier. En 2006, le secteur forestier a contribué pour 2,58 % au PIB mais employait quelque 10 % des actifs. Il a notamment pâti de la crise financière mondiale, de la montée en puissance de nouveaux acteurs comme la Chine, de nouvelles lois et normes de certification et des changements climatiques. Les recommandations prévoyaient d'améliorer l'accès aux fonds pour les forêts par le lancement de nouveaux mécanismes (tels que l'écotitralisation, les fonds privés pour les forêts et les techniques d'atténuation des risques). D'importantes tendances se dégagent notamment dans le domaine de l'accroissement de l'utilisation et des droits d'émission de carbone. M. De Leon a également souligné qu'il importait d'améliorer la coordination et de rendre le climat plus favorable.

46. Sebastian Malele Mbala, Consultant national en République démocratique du Congo, a analysé le financement de la gestion durable des forêts dans ce pays en indiquant que la République démocratique du Congo, avec ses 145 millions d'hectares (62 % de la superficie totale) avait la deuxième forêt tropicale la plus vaste du monde. Ces forêts représentaient près de 60 % des forêts du bassin du Congo qui s'étendait à six pays. Elles étaient importantes dans la vie de 40 millions de personnes, jouaient un rôle primordial dans le domaine de l'environnement et revêtaient notamment une profonde signification à l'échelle mondiale sur le plan de la biodiversité. La politique nationale était axée notamment sur des mesures globales visant à faire prendre conscience de la valeur sociale, économique et écologique des forêts, une approche participative de la mobilisation des parties prenantes, des partenariats équitables et la distribution d'une part des recettes aux collectivités locales. En outre, les aires protégées en République démocratique du Congo étaient passées à 38 millions d'hectares (15 % de la superficie totale). Des dispositions ont été prises pour faire payer les services écologiques notamment par le biais de la bioprospection, de concessions de conservation et de la retenue du carbone. De surcroît, la République démocratique du Congo avait créé un cadre favorable aux investissements privés et mis en place un système transparent d'octroi de concessions. M. Mbala a ajouté que la République démocratique du Congo comptait signer un accord de partenariat librement conclu avec l'Union européenne au titre du processus FLEGT (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux). Il a indiqué que les besoins financiers de la République démocratique du Congo en matière de gestion durable des forêts étaient estimés à 250 millions de dollars entre 2009 et 2016. Toutefois, suite à la réforme qu'il a engagée, le pays avait reçu des annonces de contribution de 360 millions de dollars, dont 280 millions de dollars ont déjà été versés ou sont sur le point de l'être; l'apport intérieur représentait environ 0,1 % de ce montant. Les difficultés particulières auxquelles faisait face la République démocratique du Congo étaient notamment liées à une situation d'après conflit et à la réduction de la dette. Les recommandations concernant les stratégies de financement portaient notamment sur l'amélioration de l'accès au financement, la mobilisation de ressources par le biais de l'initiative REDD-plus, une utilisation judicieuse et rationnelle des ressources disponibles, une meilleure action de coordination, l'octroi d'une assistance extérieure, la mobilisation de nouvelles sources viables de financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités. Cela étant, M. Mbala a proposé la création d'un fonds mondial pour les forêts pour combler les lacunes et remédier aux carences des mécanismes de financement actuel.

47. Marco Boscolo de la FAO a fait un exposé des travaux menés par cette organisation pour aider à mettre en œuvre les stratégies nationales de financement des forêts. Les travaux actuels reposaient sur les enseignements tirés de l'Initiative de partage des connaissances lancée en Amérique latine sur les mécanismes de financement. Les objectifs de l'Initiative étaient de procéder à une vaste évaluation de l'état des mécanismes de financement, des perspectives qu'ils offraient et des expériences tirées de leur fonctionnement; et de doter les programmes forestiers nationaux de plus de moyens dans l'élaboration de stratégies nationales et d'instruments de financement des activités du secteur forestier. M. Boscolo a dégagé les perspectives d'une approche intégrée du financement des forêts qui seraient notamment axées sur des investissements publics et privés, des systèmes de cotisations, l'amélioration des conditions favorables au progrès et leur alignement sur d'autres politiques nationales notamment en matière de commerce, de crédits et

d'investissements. Des stratégies nationales de financement des forêts ont été élaborées grâce à un processus de renforcement des capacités lié notamment à des politiques de crédits commerciaux. Le processus de renforcement des capacités était important et englobait un état des lieux, un échange de vues entre les parties prenantes, la prospection de nouveaux marchés, l'amélioration des conditions favorables au progrès et l'élaboration d'un plan d'action concret. Les enseignements actuels avaient été essentiellement tirés des expériences accumulées en Amérique latine, encore que l'Afrique et l'Asie bénéficient actuellement d'un soutien plus important à cet égard. M. Boscolo a indiqué que les résultats initiaux portaient notamment sur l'aval public des stratégies nationales de financement des forêts, le choix d'instruments de financement du développement établi sur la base d'évaluations financières juridiques, la participation des agences de notation, etc. Les principaux enseignements tirés étaient que d'importantes ressources financières étaient disponibles au niveau national; que les banques, les caisses de sécurité sociale et la bourse de commerce ne s'intéressaient pas au secteur forestier uniquement à des fins de production; qu'elles avaient la possibilité d'y jouer un important rôle de catalyseur; et qu'il fallait du temps pour se débarrasser des préjugés et développer des produits qui répondent aux besoins des deux secteurs. D'importantes sources de financement étaient disponibles au niveau national mais il fallait se tourner plus résolument vers d'autres secteurs notamment le secteur financier. Le rôle de catalyseur pourrait se révéler très efficace. Les possibilités d'appui qui s'offraient permettaient notamment d'aider à instaurer des liens de partenariat et de communication pour remédier au problème de « l'isolement »; à renforcer les relations avec d'autres secteurs et les principales parties prenantes; à former des associations entre petits propriétaires d'exploitation forestière; à renforcer les capacités; à créer des entreprises, à favoriser les innovations financières (pour réduire la dépendance « excessive » à l'égard de l'aide publique au développement et des budgets de l'État); à réinvestir les recettes forestières dans le secteur; à favoriser l'accès aux marchés de capitaux; à facturer les services écologiques; à rendre opérationnels les instruments d'atténuation des risques et de garanties des crédits; et à encourager le recours à une approche stratégique de financement fondée sur des stratégies nationales de financement des forêts. M. Boscolo a également fait part de deux nouvelles initiatives d'aide financière aux petites exploitations forestières lancées en Amérique centrale et en Afrique de l'Ouest.

48. Yeti Rusli, Conseillère principale du Ministre des forêts de la République d'Indonésie, a présenté un exposé sur les faits et les problèmes liés au financement de la gestion durable des forêts. Les forêts couvraient 133 millions d'hectares ou 71 % de l'Indonésie et contribuaient à 0,8 % de son PIB. M<sup>me</sup> Rusli a indiqué que l'Indonésie entendait réduire d'elle-même ses émissions de 26 % plutôt que de continuer à faire comme si de rien n'était et faire passer ce taux à 41 % d'ici à 2020. Elle a ajouté que 14 des 26 % de réduction proviendraient des forêts, et les 12 % restants d'ailleurs. Elle a également mis en évidence les liens entre les forêts et les objectifs du Millénaire pour le développement. M<sup>me</sup> Rusli a par ailleurs exposé les principaux éléments du Plan stratégique national (2010-2014) et précisé que la stratégie de financement, qui reposait sur la réalisation de l'ensemble des objectifs relatifs aux forêts et sur l'application de l'instrument de caractère non contraignant, demanderait un énorme investissement. Il fallait que l'approche soit élargie à l'aide d'investissements intersectoriels et grâce à la mobilisation de fonds publics et privés auprès d'institutions nationales, régionales et internationales. Il importait pour cela,

que la gestion financière soit efficace, rationnelle et transparente. Il y avait notamment comme source de financement, le budget de l'État (constitué de recettes fiscales nationales, de recettes non fiscales forestières et de budgets de province et de district) et les partenariats de développement internationaux (bilatéraux et multilatéraux). De l'ordre de 0,4 à 0,6 milliard de dollars par an, le budget du secteur forestier national représentait environ 1 % des dépenses publiques totales, par rapport à des besoins estimés à au moins 3,6 milliards de dollars par an. Les difficultés de financement international tenaient notamment aux multiples exigences des divers fonds, aux écarts entre la conception des programmes et les besoins réels, aux chevauchements d'activité, aux négociations et au processus de conception qui prennent beaucoup de temps et à la complexité des règles budgétaires. Les investissements publics étaient axés sur le renforcement des capacités de gestion durable des forêts, le boisement et reboisement, la régénération de sols d'une importance cruciale, la protection et la conservation des forêts, la perspective du lancement du programme REDD-plus et le marché volontaire des droits d'émission de carbone. Les investissements privés consacrés en 2009 aux plantations forestières industrielles s'élevaient à plus de 14 milliards de dollars et celles consacrées aux concessions forestières à environ 6,5 millions de dollars. Des investissements privés avaient en outre été effectués dans de petites plantations forestières, des forêts communautaires, des industries de traitement du bois, des produits forestiers autres que le bois, l'écotourisme, les services écologiques et la restauration des écosystèmes. M<sup>me</sup> Rusli a noté que le financement de la préparation au programme REDD-plus ne représentait qu'une partie des besoins de financement de la gestion durable des forêts. Elle a indiqué qu'un défi futur serait de reconnaître les valeurs non marchandes des forêts ainsi que la valeur marchande à la fois des produits classiques et des nouveaux produits écologiques tels que l'énergie renouvelable. Elle a suggéré la création d'un nouveau cadre supplémentaire de financement bilatéral, régional et multilatéral des forêts au sein d'une structure commune placée sous l'égide du Forum. Il pourrait être question, dans un tout premier temps, de rattacher les ressources financières actuellement disponibles à un nouveau mécanisme de financement des forêts, un fonds d'investissement et d'autres modalités d'investissement, alliant principes commerciaux et non commerciaux.

49. Dai Guangcui, du Centre national chinois d'économie forestière et de recherche-développement relevant du Service national d'exploitation forestière, a fait un exposé sur la stratégie chinoise de financement du développement durable des forêts. Depuis 1998, la Chine avait lancé une série d'importants programmes nationaux d'exploitation forestière qui avaient tous été intégrés au Plan national de développement économique et social. Les politiques et mécanismes de gestion durable des forêts prévoyaient un système de rémunération des services écologiques forestiers, des subventions à la gestion durable des forêts, des subventions au titre de prêts et d'assurance forestière, des microcrédits pour le développement du secteur forestier à l'usage de foyers d'agriculteurs, un relèvement des conditions de vie dans les régions forestières grâce à l'amélioration des infrastructures, une campagne nationale obligatoire de plantation d'arbres, une réforme du régime forestier, l'octroi d'avantages fiscaux et la perception de redevances forestières et le traitement des produits. Entre 1998 et 2009, le financement total était passé de 13,53 milliards de yuan à 137,79 milliards de yuan, soit un accroissement moyen annuel d'environ 23,5 %. Les sources de financement étaient constituées notamment du secteur public (secteurs centraux et fiscaux publics locaux), du secteur privé (banques, entreprises, particuliers), de fonds étrangers (organismes financiers

internationaux, gouvernements étrangers, investissements étrangers directs, subventions) et autres, y compris d'organisations non gouvernementales. Les investissements dans le secteur forestier national représentaient environ 2 % des dépenses du Gouvernement central. La part du financement dans le montant total des investissements consacrés à l'exploitation forestière se situait autour de 70 % en 2002-2006, avant de chuter à 60,8 % en 2009. Ces investissements se sont traduits par la plantation annuelle moyenne d'arbres sur 5,44 millions d'hectares de 1998 à 2009. M<sup>me</sup> Dai a indiqué que les difficultés rencontrées découlaient notamment de la mauvaise qualité intrinsèque des ressources forestières, de la demande élevée de bois, de problèmes liés à la réforme du régime forestier, de difficultés éprouvées à planter des arbres sur des terres marginales et de la nécessité d'atténuer la pauvreté, compte tenu du fait que 70 % des 250 millions de pauvres comptaient sur les forêts pour vivre. Elle a recommandé notamment d'améliorer les mécanismes de financement de la gestion durable des forêts, d'élargir les sources de financement, d'assainir le cadre d'investissement, d'accroître les investissements étrangers et de resserrer la coopération.

50. Peter Gondo, d'Africa Forest Forum, a donné un aperçu du financement de la gestion durable des forêts en Afrique. Il a indiqué que les forêts couvraient 635 millions d'hectares en Afrique, soit plus de 27 % de la superficie du continent, mais que moins de 6 % étaient exploités. La gestion durable des forêts demandait d'importantes ressources financières, qu'une estimation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques situait à 2,7 milliards de dollars par an (non compris les coûts de renforcement de capacité et autres coûts initiaux). La part de l'Afrique dans l'aide publique au développement consacrée au secteur forestier était de 20 % (après avoir été de 33 % au cours de la période allant de 1973 à 1988) et était inégalement répartie et concentrée dans 10 pays. Les principales sources multilatérales étaient constituées de la Banque africaine de développement, qui opérait dans 21 pays avec un portefeuille forestier de 352 millions de dollars qui ont rapporté 72,7 millions de dollars par an entre 2000 et 2005; un montant de 0,8 milliard de dollars a été alloué à 13 projets en 2010. Le Fonds pour l'environnement mondial opérait dans 28 pays et le Groupe de la Banque mondiale dans 20 pays africains. Il était cependant très difficile d'obtenir de l'aide publique au développement, notamment en raison de la complexité des procédures et de la longueur des cycles de projet, de l'absence de moyens d'élaboration de projets et de cofinancement. Les plus gros investissements avaient été consacrés aux forêts tropicales et très rares étaient les pays à faible couvert forestier qui avaient pu en bénéficier. L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) comptait 10 membres africains, dont six avaient obtenu un financement. Parmi les autres sources multilatérales, on pouvait notamment citer le Fonds pour les programmes forestiers nationaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (dans 35 pays africains), le Mécanisme mondial, le Fonds international de développement agricole, le PNUE, le PNUD et le Programme alimentaire mondial. M. Gondo a précisé que le niveau d'exploitation industrielle des forêts en Afrique était faible, le volume d'échanges des produits du bois étant de 4 milliards de dollars, comparé à un chiffre mondial de 200 milliards de dollars. Les investissements étrangers directs ont servi à la création de plantations (467 000 hectares entre 2000 et 2009), au traitement du bois et aux concessions forestières naturelles dans les forêts tropicales. L'essentiel du financement privé interne était allé au secteur non structuré. M. Gondo a reconnu l'importance du microfinancement et la nécessité d'améliorer les relations avec le secteur financier

structuré. Il a noté qu'il y avait de très rares exemples de rémunération des services rendus par les bassins versants et seulement deux exemples d'échange dette/nature; mais l'écotourisme procurait des recettes dans certaines zones, était en expansion et représentait jusqu'à 15 à 20 % du PIB. Les inquiétudes suscitées par les changements climatiques à l'échelle mondiale avaient conduit à s'intéresser de très près aux forêts, mais seuls deux projets de boisement et de reboisement exécutés au titre du Mécanisme pour un développement propre avaient été proposés pour l'Afrique. Si la valeur des marchés des droits d'émission de carbone à titre facultatif était de 331 millions de dollars en 2006, la part de l'Afrique quant à elle était faible et la répartition des projets inéquitable. Il y a trois pays pilotes qui participent au programme ONU-REDD en Afrique et également des projets prévus au titre du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier. Nombre de problèmes liés au programme ONU-REDD tels que les avantages et inconvénients de divers objectifs (par exemple atténuation des effets des changements climatiques, biodiversité et réduction de la pauvreté), la répartition des versements au titre des crédits REDD aux populations rurales, le cofinancement des activités nécessaires à la garantie des indemnités à verser au titre du programme REDD et le risque de limiter l'accès au financement du programme REDD aux seuls pays riches en ressources forestières n'étaient toujours pas résolus. M. Gondo a également fait état d'autres nouveaux mécanismes de financement des forêts, tels que l'écotitralisation, les obligations garanties par des forêts et les fonds de dotation. Il a conclu que les ressources financières provenant de toutes les sources étaient insuffisantes; que les mécanismes de recouvrement des recettes fiscales étaient inefficaces et qu'elles bénéficiaient d'une faible priorité dans les allocations budgétaires. Le financement du secteur privé se réduisait aux pays riches en forêts ou à ceux qui avaient la possibilité de créer des plantations; le niveau d'investissement était limité par la mauvaise qualité des infrastructures qui laissaient à désirer; l'instabilité politique et macroéconomique, l'accès restreint des petits exploitants au microfinancement et des produits de microfinancement mal conçus pour le secteur forestier; et des liens insuffisants entre les secteurs forestier et financier. Il a notamment recommandé de définir des stratégies globales de financement dans le cadre des projets forestiers nationaux, de mieux intégrer le secteur forestier au cadre de développement national; de créer un climat favorable aux investissements en matière de gestion durable des forêts, de renforcer le microfinancement afin d'améliorer l'accès des petits exploitants aux ressources, de créer un instrument de caractère non contraignant de gestion durable des forêts pour mobiliser des fonds destinés à financer des domaines thématiques non couverts par des mécanismes de financement existants, notamment les coûts initiaux de financement de la planification, des travaux d'étude et de recherche analytique, du développement et du renforcement des capacités nationales.

51. Charles V. Barber, Chef de la Division des forêts du Département d'État a consacré son exposé à l'expérience des États-Unis. Il a indiqué que ce pays disposait du quatrième patrimoine forestier le plus vaste du monde. Les forêts y occupaient environ le tiers de la superficie totale du territoire, soit 304 millions d'hectares. Environ 56 % étaient privés et la surface forestière privée représentait plus de 90 % de la production. Faisant l'historique du secteur, il a indiqué que les forêts avaient été défrichées pour l'agriculture, mais que la production agricole s'était intensifiée sur les meilleures terres, les plus pauvres ayant été reconquises par les forêts. M. Barber a déclaré qu'en 2010, le budget des services forestiers des États-Unis s'élevait à 6,2 milliards de dollars. Les priorités de dépenses avaient été accordées

aux forêts nationales, à la recherche (en particulier sur les insectes, les maladies et les incendies), à la coopération avec le secteur étatique et privé, à l'amélioration et à l'entretien de l'équipement, à l'acquisition de terres, et à la lutte contre les incendies sur les terres incultes. Il a également souligné qu'il importait de créer des conditions favorables à la mise en place de cadres institutionnels stables et bien définis pour ce qui est du régime et des droits fonciers, d'avoir des marchés de produits forestiers dynamiques et relativement stables, des régimes fiscaux et des systèmes de réglementation qui tiennent compte du caractère durable des investissements dans le secteur forestier et des institutions agricoles et forestières viables qui permettaient de véhiculer l'information. Il a noté que l'augmentation du revenu par habitant stimulait les investissements dans le secteur privé et encourageait l'action des citoyens qui accordaient de la valeur à leurs forêts. Il a précisé que les entreprises propriétaires forestiers s'intéressaient aux plantations et aux installations de traitement spécialisé. Dans le même temps, les exploitants individuels se voyaient de plus en plus contraints, sous l'effet des pressions financières qui s'exerçaient sur eux, de vendre leurs terres à des promoteurs. Les possibilités de financement étaient notamment liées à l'accroissement de la productivité de plantations de bois exploitées de manière intensive, à l'extension des terres forestières certifiées, aux forêts et à la rémunération des services rendus par les écosystèmes (eau, carbone, biodiversité), à l'accroissement de l'utilisation du bois comme source d'énergie et comme matériaux de construction économes en énergie et au recours accru à des servitudes écologiques pour protéger les terres forestières. Passant au financement international des forêts par les États-Unis, M. Barber a dit que l'objectif était de reconnaître et de préserver les multiples avantages des forêts, à savoir la biodiversité, la production légale et viable de bois, le développement communautaire, les moyens d'existence et le maintien des services rendus par les écosystèmes, y compris le programme REDD-plus. Les États-Unis avaient systématiquement consacré au moins 100 millions de dollars par an à l'aide forestière bilatérale, en mettant l'accent en particulier sur les grandes zones forestières tropicales du monde. Un autre montant de 100 millions de dollars était destiné à des programmes multilatéraux dont le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme d'investissement pour la forêt et le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier. Il a ajouté qu'à Copenhague, le Président Obama avait annoncé une contribution de 1 milliard de dollars étalée sur trois ans au titre de la procédure accélérée de financement de la REDD. M. Barber a précisé qu'il fallait que le Gouvernement des États-Unis puisse prouver aux contribuables que les dépenses consacrées aux forêts internationales constituaient une utilisation judicieuse des fonds publics.

52. Emad Al-Qudah, Direction du secteur forestier de la Jordanie, a dans son exposé, mis en évidence les résultats d'une analyse du financement du secteur forestier dans ce pays, y compris les sources et problèmes de financement actuels et futurs. Il a indiqué que les forêts en Jordanie couvraient une superficie d'environ 87 000 hectares, soit moins de 1 % de la superficie totale du pays. Les forêts naturelles en particulier étaient fragmentées et de faible valeur commerciale. La faible industrie produisait du bois de chauffe (6 000 à 10 000 tonnes par an, essentiellement à partir de forêts plantées), du mobilier, de la menuiserie du bâtiment et des caisses d'emballage de fruits. Le budget annuel du Ministère de l'agriculture dont relevait le secteur forestier était d'environ 74 millions de dollars. Le financement de l'exploitation forestière par le secteur public découlait d'instruments financiers établis en vertu de la législation agricole, du Fonds pour la

protection de l'environnement et des droits d'entrée dans les zones forestières et de la rémunération des installations et services touristiques. Aucune donnée n'était disponible sur la contribution du secteur privé au financement des forêts, considérée du reste comme très limitée. Les flux financiers externes incluaient des contributions de nombre d'importants organismes internationaux et régionaux présents en Jordanie. Il s'agissait notamment de subventions et de prêts à des conditions libérales et le montant total consacré à tous les secteurs avaient plus que doublé depuis 2004. En 2010, le montant des subventions et prêts octroyés à des conditions libérales au titre de projets financés à l'aide de l'assistance étrangère s'élevait à plus de 3,2 milliards de dollars mais seuls environ 62 millions de dollars se rapportaient au secteur agricole et forestier. M. Al-Qudah a indiqué que de nouvelles sources de financement appelées à revêtir une grande importance dans la gestion durable des forêts étaient apparues, qui devraient être examinées plus avant. La mobilisation de fonds auprès de sources non traditionnelles supposait cependant une connaissance des mécanismes et des instruments appliqués dans le pays. Le Mécanisme pour un développement propre, la création d'un fonds pour les forêts, l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé et les redevances touristiques constituaient autant d'exemples. Il a en outre mis l'accent sur les déficits de financement et les principaux problèmes liés à l'accroissement du financement de la gestion durable des forêts. Il s'agissait entre autres de la non-intégration des forêts dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans les plus vastes objectifs de développement national, et l'imprécision de la notion de gestion durable des forêts ainsi que la nature vague du potentiel des forêts dans le développement durable. Par ailleurs, des données fiables sur les ressources forestières généralement nécessaires à la définition de priorités d'action faisaient également défaut. Compte tenu de cette analyse, la gestion durable des forêts exigerait de toute évidence un financement externe. M. Al-Qudah a également proposé qu'un certain nombre de mesures soient prises pour améliorer la législation et les mécanismes institutionnels, notamment en matière de recherche et de renforcement des capacités. Des volets consacrés aux forêts devraient figurer en bonne place dans les stratégies et plans nationaux de développement pertinents. Il devrait être possible de remédier à cette situation en sensibilisant les décideurs à la contribution que le secteur des forêts pourrait apporter au développement durable national. En outre, une partie des droits d'entrée et de rémunération des services forestiers, tels que les licences de concessionnaire, les amendes et redevances, devrait revenir à l'Office des forêts pour aider à la protection, à l'interprétation, à l'entretien ainsi qu'au développement local. Il a en outre été recommandé d'adopter des mesures d'incitation visant à réduire les pertes de forêts et à favoriser le reboisement, le boisement et la remise en état des terres ainsi que la coordination avec des organisations régionales et internationales compétentes.

### **Résumé des débats**

53. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont estimé qu'avant de pouvoir définir des stratégies nationales et régionales précises de mobilisation de ressources pour financer la gestion durable des forêts, il fallait commencer par déterminer les besoins. Pour qu'ils soient efficaces, il fallait qu'un lien soit clairement établi entre les programmes forestiers nationaux et des documents analogues devant accompagner les stratégies de financement. L'importance des indicateurs de suivi et d'évaluation efficaces et leur intégration dans les programmes forestiers nationaux ainsi que le renforcement de la capacité d'amélioration de l'efficacité de ces

programmes ont été cités comme facteurs pouvant garantir la rigueur des stratégies de financement des forêts. Il a été indiqué qu'au stade pratique de la mise en œuvre des projets de gestion durable des forêts, une forte synergie pourrait être établie entre les activités de préparation au programme de REDD-plus et le renforcement des capacités de gestion durable des forêts. Dans le même temps, certains experts ont signalé que le programme REDD-plus pourrait ne pas assurer de financement aux petits pays, compte tenu des faibles superficies de leurs forêts. D'autres moyens d'attirer les ressources nécessaires devraient donc être envisagés pour ces pays.

54. Les experts ont souligné l'importance que revêtait une participation effective du secteur du financement privé et la nécessité de cerner les exigences de ce secteur par rapport au financement de la gestion durable des forêts. Il s'agissait notamment d'avoir une idée de l'échelle des rendements financiers; de déterminer les possibilités commerciales (coûts de substitution), et d'analyser les risques ainsi que les stratégies d'atténuation des risques, telles que l'assurance et la diversification des portefeuilles d'investissement. Les informations doivent être rassemblées et transmises dans un langage intelligible au secteur financier (notamment en faisant par exemple appel à des critères d'investissement et à des systèmes de notation de type « triple A »). Le manque de connaissances constituait un obstacle de taille pour des investisseurs potentiels sur lesquels des informations faisant état d'incendies de forêt, pourraient (par exemple) avoir des effets adverses, etc. Des exemples de dialogue réussi avec le secteur financier – avec des intermédiaires aidant à expliquer les avantages des investissements forestiers – ont été cités. Il a été noté que certains investisseurs potentiels s'intéressaient à tous les avantages qui pourraient être tirés des forêts, y compris la retenue du carbone, les fonctions de captage d'eau et la biodiversité, ainsi que les rendements de la production de bois. Il avait également été noté toutefois que la nature du secteur financier variait selon les pays. Par ailleurs, certains investisseurs ne s'intéressaient qu'au profit commercial, même lorsque cela n'était pas conforme à la gestion durable des forêts. L'assurance et la confiance étaient les éléments clefs des relations commerciales. Si la création de conditions favorables était nécessaire pour attirer des investissements en faveur de la gestion durable des forêts, les exigences précises des différents types d'investisseurs et les facteurs déterminants pour les différents pays devraient tout de même être analysés.

55. Il a été reconnu que le financement du secteur public était nécessaire pour soutenir des éléments de la gestion durable des forêts que le secteur privé trouvait moins séduisants. C'était notamment le cas lorsque la valeur des forêts et des écosystèmes correspondants n'était pas pleinement saisie par le marché. Le financement du secteur privé pourrait procurer des avantages économiques accrus grâce à un effet multiplicateur. Il importait de comprendre la viabilité des différentes méthodes de financement et l'intérêt qu'il y aurait à bénéficier du soutien public (par exemple là où cela était nécessaire au premier stade de la naissance d'une industrie). Les partenariats entre les secteurs public et privé avaient également été marqués par le succès, comme par exemple dans les cas où les services écologiques avaient été rémunérés (alimentation en eau, par exemple). Les modes de financement de la gestion durable des forêts varieraient selon les circonstances, mais il importe de savoir à quel moment des modèles précis pourraient être transposés, reproduits ou adaptés.

56. Les experts ont également examiné certains des facteurs qui avaient permis d'attirer un financement international au titre de la gestion durable des forêts. C'est

ainsi que l'exposé de la République démocratique du Congo a pu mettre en évidence d'importantes annonces de contributions pour le bassin du Congo. Celles-ci reflétaient l'importance globale de ces forêts et l'engagement pris au niveau national en faveur de l'adoption de mesures visant à désigner de vastes aires protégées et à réformer la réglementation en matière d'octroi de concessions. Les donateurs avaient également été attirés par la solidité du partenariat au niveau régional. Un autre exemple de cette approche régionale qui avait été cité était l'initiative relative aux zones forestières autour du bassin méditerranéen. Plus généralement, il a été indiqué que les bénéficiaires auraient plus de facilité à attirer un financement là où ils faisaient preuve d'initiative et pouvaient montrer que le financement avait des chances d'aboutir à des résultats tangibles. Pour pouvoir accéder à la fois à un financement international et national, il serait utile que les agents des offices des forêts soient bien au fait des procédures et pratiques en vigueur. En outre, la promotion de partenariats entre pays devrait être considérée comme un outil permettant d'attirer des ressources supplémentaires pour le financement des activités forestières.

57. Les experts ont souligné l'importance des communautés locales et des peuples autochtones et le rôle crucial qu'ils jouent dans la gestion durable des forêts sur place. Des exemples de véritable participation économique de peuples autochtones en tant que propriétaires des ressources, et de versements aux communautés locales ont été cités, notamment la canalisation du soutien par le biais d'une alliance de communautés forestières locales constituées de nombreux membres. Le capital humain était également nécessaire pour l'accès au financement. La participation active des jeunes a été également jugée importante et des exemples de projets d'éducation et autres initiatives visant à mieux faire comprendre les bienfaits de la gestion durable des forêts ont également été cités.

## **Thème n° 2**

### **Mobilisation d'un financement aux fins de la gestion forestière durable au moyen des dispositifs et modalités de financement anciens ou nouveaux**

#### **Résumé des communications**

58. M. Dirk Gaul, représentant le Secrétariat du FEM, a exposé les principales activités de gestion forestière durable du programme REDD-plus financées au titre de la cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM (FEM-5) (2010-2014), laquelle se montait à 4,3 milliards de dollars. Les projets du FEM étaient impulsés par les pays et le financement des projets de foresterie relevait principalement des trois domaines d'intervention (biodiversité, changement climatique et dégradation des sols). En outre, une enveloppe distincte de 250 millions de dollars avait été approuvée au titre du FEM-5 pour les activités REDD-plus. À ce jour, le FEM avait financé plus de 350 projets de gestion forestière durable, à hauteur de 1,7 milliard de dollars. Le programme de gestion forestière durable approuvé au titre du FEM-4 ne prévoyait pas d'enveloppe distincte à ce titre. Les ressources allouées provenaient des crédits ouverts dans les trois domaines d'intervention. L'intervenant a donné des précisions sur l'initiative « Tropical Forest Account », projet pilote REDD-plus que le FEM finançait à hauteur de 40 millions de dollars. Le portefeuille de projets de gestion forestière durable du FEM-4 était étoffé et diversifié. Le FEM financerait également le projet qu'exécutaient actuellement le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et le PNUE en vue

de faciliter le financement de la gestion forestière durable dans les petits États insulaires en développement et les pays à faible couverture forestière. Exposant la stratégie indépendante définie au titre du FEM-5, l'intervenant a mis en avant les objectifs des projets prévus (par exemple, reformulation de politiques forestières nationales, gestion des aires protégées, renforcement des capacités d'observation des émissions de gaz à effet de serre provoquées par le déboisement et le dépérissement des forêts, certification des produits du bois et autres produits forestiers non ligneux). L'enveloppe distincte serait utilisée comme un mécanisme d'incitation. Il était prévu d'imputer aux trois domaines d'intervention (biodiversité, changement climatique et dégradation des sols) jusqu'à 750 millions de dollars pour la gestion forestière durable au titre de REDD-plus. Au total, le FEM mettait à la disposition de ces projets des fonds à hauteur de 1 milliard de dollars pour la période 2010-2014. L'une des conditions posées pour obtenir ce financement était que les activités concernent au moins deux domaines d'intervention afin de multiplier au maximum les avantages. Ces projets étaient en mesure de générer de multiples avantages environnementaux et sociaux.

59. M<sup>me</sup> Tiina Vähänen, représentant le Secrétariat du programme ONU-REDD, a présenté dans leurs grandes lignes trois initiatives multilatérales, à savoir le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier et le Programme d'investissement pour la forêt – tous deux administrés par la Banque mondiale – ainsi que le programme ONU-REDD, qui résulte d'une collaboration entre la FAO, le PNUE et le PNUD. Elle a exposé l'état d'avancement du programme REDD-plus, en mettant l'accent sur son importance au regard des objectifs généraux de développement et sur les négociations qui se tiendront au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. S'agissant du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier, M<sup>me</sup> Vähänen a indiqué que la dotation du fonds de préparation, qui concernait essentiellement les activités de renforcement des capacités, se chiffrait actuellement à 152 millions de dollars (engagements et annonces de contributions) et celle du fonds carbone, qui finançait les paiements au titre de la réduction vérifiée d'émissions, à 76 millions de dollars. Le Fonds de partenariat, supervisé par le Comité des participants, qui prenait les décisions relatives aux allocations sous forme de subventions, avait sélectionné, au titre du fonds de préparation, 37 pays concernés par le programme REDD-plus. Par ailleurs, 11 pays avaient signé une convention de subvention à hauteur de 3,6 millions de dollars sur la base des projets nationaux approuvés de préparation au programme REDD-plus. L'intervenante a également indiqué les différentes attributions de la Banque mondiale, laquelle assurait le secrétariat du Fonds, faisait office de dépositaire des ressources et participait à l'exécution des projets à titre de partenaire.

60. S'agissant du Programme d'investissement pour la forêt, M<sup>me</sup> Vähänen a indiqué qu'il avait essentiellement pour objet d'aider les pays en développement à exécuter des activités REDD-plus, en particulier en associant des financements initiaux et des investissements publics et privés en vue de mener les réformes nécessaires à la préparation ainsi que de remédier aux causes profondes du déboisement et du dépérissement des forêts. Les pays bailleurs de fonds avaient fait des annonces de contributions à hauteur de 542 millions de dollars, qui devaient être alloués principalement sous la forme de subvention. En ce qui concernait les possibilités de collaboration dans le cadre du programme REDD-plus, l'intervenante a évoqué la phase II du programme, qui ciblait les investissements liés à la phase I

(préparation) et à la phase III (paiements en fonction des résultats obtenus). En outre, elle a signalé que la plupart des six pays pilotes sélectionnés par le Programme d'investissement pour la forêt participaient déjà à des activités de préparation financées par le Fonds de partenariat ou le programme ONU-REDD.

61. S'agissant du programme ONU-REDD, M<sup>me</sup> Vähänen a indiqué que trois pays bailleurs de fonds assuraient un financement à hauteur de 105 millions de dollars aux fins de la phase de préparation aux activités REDD-plus. Plus précisément, il s'agissait d'adapter l'action menée par les autorités nationales à la stratégie définie pour le pays concerné et d'améliorer la coordination. Le programme ONU-REDD, créé en 2008, était exécuté conjointement par la FAO, le PNUD et le PNUE. Axé sur l'action au niveau national (neuf pays pilotes) et international, il mettait d'ordinaire rapidement des fonds à la disposition de programmes nationaux conjoints, l'accent portant sur le renforcement des capacités et l'engagement des parties prenantes. En ce qui concernait les perspectives d'avenir, l'intervenante a souligné qu'il importait de donner une plus grande envergure au programme de sorte à répondre à l'accroissement de la demande. De plus, il importait de planifier les mesures d'exécution conjointe avec les initiatives administrées par la Banque mondiale, telles que le Fonds de partenariat, le Programme d'investissement pour la forêt et les activités de gestion forestière durable au titre du programme REDD-plus. Il fallait aussi poursuivre l'assistance accordée à ce dernier, aussi bien pour la phase de préparation que d'exécution. Enfin, il importait de mener une action conjointe avec le Fonds de partenariat et le Programme d'investissement pour la forêt afin d'assurer le secrétariat du partenariat REDD-plus. Concrètement, il fallait poursuivre les travaux en cours concernant les circuits d'exécution commune au niveau national, avec les partenaires d'exécution, au moyen d'une planification et de missions conjointes ainsi que de normes et modèles communs. L'intervenante s'est, en conclusion, félicitée du bon exemple donné par la République démocratique du Congo, dont les autorités s'efforçaient de rationaliser les demandes de financement au titre du Fonds de partenariat et du programme ONU-REDD.

62. M. Kmal Elkheshen, représentant la Banque africaine de développement (BAfD), a exposé les objectifs du Fonds pour les forêts du bassin du Congo (CBFF), lequel était un dispositif de financement multidonateurs destiné à préserver les ressources forestières de ce bassin. Le Fonds était d'un accès facile, ses activités étaient axées sur la demande, et les moyens financiers étaient rapidement déboursés. Dispositif innovant, le Fonds privilégiait l'approche par portefeuille en associant des produits et services financiers pour mobiliser des moyens en faveur d'une action efficace sur la gestion forestière. Il regroupait trois des six principaux types de produits et services de la BAfD, à savoir un financement du secteur public, le paiement pour services écosystémiques rendus et la mobilisation de moyens auprès de grandes fondations philanthropiques. Il faisait une large place aux activités économiques génératrices de revenus, à la reforestation et à la participation des différentes parties prenantes à l'exécution des projets. La déforestation progressait de manière alarmante, particulièrement en Afrique où elle touchait 4 millions d'hectares par an. Le surcroît d'exploitation forestière, l'évolution des schémas agricoles, la croissance de la population et les industries pétrolière et minière étaient autant de facteurs qui exerçaient une pression toujours plus forte sur les forêts africaines. Il était impératif, pour de nombreuses raisons, de freiner la déforestation, car il était indispensable de maintenir la capacité de stockage du carbone et les services écologiques rendus par la forêt, tels que la préservation de la biodiversité,

la protection des bassins versants et l'accueil des touristes. Pour assurer la durabilité des forêts, le Fonds aidait les collectivités locales à renforcer leurs capacités en vue de développer des moyens de subsistance compatibles avec la conservation de cet environnement. Il s'agissait de renforcer les capacités des institutions nationales et régionales en matière de gestion forestière afin de freiner la déforestation, et ce au moyen de nouveaux dispositifs et modalités de financement adaptés. Les principaux enseignements tirés de l'expérience montraient que, pour assurer la durabilité des forêts, il fallait mettre en place des mesures d'incitation et des politiques visant à motiver et impliquer toutes les parties prenantes, et faire en sorte que les politiques retenues s'attaquent aux problèmes sous-jacents. La bonne gouvernance était elle aussi importante à ce titre, tout comme l'élaboration d'indicateurs de succès précis. Dans l'avenir, il faudra sensibiliser les parties prenantes afin de mobiliser davantage de ressources pour le Fonds, d'établir des partenariats avec d'autres institutions œuvrant à la préservation des écosystèmes forestiers du bassin du Congo, d'élaborer des stratégies et programmes à effet multiplicateur sur la mobilisation de moyens financiers, et de simplifier les procédures et les délais d'approbation des projets.

### **Résumé des débats**

63. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont souligné qu'il était difficile d'avoir accès aux fonds et relevé que les coûts de transaction associés étaient élevés. Chaque fonds disposait de règles et de modalités qui lui étaient propres, tant pour ce qui est des demandes que de la communication de l'information. Les pays qui sollicitaient un financement manquaient de compétences spécialisées, et, plutôt que de mettre à leur disposition des services externes sur le court terme, il valait mieux perfectionner les ressources humaines. Il a également été souligné qu'il fallait parfois attendre longtemps entre le dépôt d'une demande et la réception des fonds. Les experts qui étaient au service d'organismes de financement ont expliqué qu'il fallait trouver un juste milieu entre la rapidité du décaissement des fonds et l'impératif de s'assurer que le financement serait utilisé efficacement aux fins escomptées. Tout en s'efforçant de réduire les délais d'approbation, ces organismes devaient faire en sorte que les concepts initiaux se concrétisent en propositions de projets à part entière, qu'il fallait ensuite évaluer, après quoi il fallait s'attaquer aux problèmes mis au jour par l'évaluation; enfin, il importait de mettre en place des procédures de diligence raisonnable. À ce propos, les experts ont soulevé la question de l'accès aux informations relatives aux moyens de financement et aux critères d'approbation. On a fait observer que le recueil d'informations du Partenariat de collaboration sur les forêts concernant le financement de la gestion forestière durable était fort utile et comportait des liens vers divers sites Web ou des renseignements complémentaires pouvaient être consultés. Les experts se sont également interrogés sur la hiérarchisation des priorités. Si chaque fonds avait ses propres politiques primordiales, les allocations de ressources répondaient aussi aux priorités nationales. Il importait de s'assurer que la forêt figurait au nombre des priorités nationales, par exemple pour ce qui était de son intérêt au regard de l'amélioration des moyens de subsistance et de l'atténuation de la pauvreté. En outre, il fallait définir des indicateurs efficaces de suivi et d'évaluation afin que les résultats positifs des programmes relatifs aux ressources forestières puissent être clairement démontrés en termes quantitatifs. Il a été noté que ceci était important aussi pour les donateurs, qui devaient être en mesure de justifier les dépenses d'APD auprès du Ministère des finances.

64. Les experts ont également abordé l'importante question de la mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires. Il était clair qu'à l'heure actuelle le financement des activités en rapport avec la gestion forestière durable était insuffisant. Ainsi, alors qu'un montant de 6 milliards de dollars était disponible, en grande partie pour les activités REDD-plus, des études montraient que, pour ralentir de 25 % la déforestation, il faudrait disposer de 25 milliards de dollars par an. Certes, tout devait être fait pour garantir l'accès à des moyens de financement provenant du secteur privé, mais l'on s'est accordé à penser que celles-ci ne pouvaient répondre à l'intégralité des besoins, notamment en matière de fourniture de biens publics. Il a été noté que les coûts d'opportunité de la création d'aires protégées et de la diminution de la production de bois et d'autres produits risquaient d'être très élevés, et qu'il importait de les prendre en compte au même titre que les coûts directs. En outre, il existait des écarts importants au niveau de la répartition des fonds. En particulier, les moyens disponibles étaient essentiellement alloués à des pays à couverture forestière dense ou à des projets portant sur des enjeux particuliers tels que l'atténuation du changement climatique. Dans ce contexte, les experts se sont penchés sur l'intérêt de créer un fonds mondial de contributions volontaires pour les forêts. Ce dispositif présenterait l'avantage d'être un « guichet unique » pour les demandes de financement, aux procédures unifiées. Il serait alors possible de remédier à la dispersion des ressources, et de mettre l'accent sur la gestion forestière durable, sur les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et sur la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Certains experts ont estimé que le fonds mondial permettrait d'attirer des ressources nouvelles, additionnelles et prévisibles; d'autres étaient d'avis qu'il serait toujours important, pour accroître le financement de projets de foresterie, de sensibiliser les donateurs potentiels aux avantages escomptés, par exemple en faisant valoir que la forêt fournissait des biens publics mondiaux.

Une séance plénière a été consacrée au Processus de facilitation, au cours de laquelle des renseignements actualisés ont été présentés sur les activités en cours et des propositions ont été faites pour l'avenir.

### **Résumé des communications**

65. M. Benjamin Singer, représentant le secrétariat du FNUF, a présenté le Processus de facilitation mis en place par le Forum pour aider au financement des projets de foresterie. La création du Processus avait été décidée dans la résolution sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion forestière durable, que le Forum avait adoptée à la session extraordinaire de sa neuvième session. Il s'agissait là de l'un des deux volets envisagé par le Forum en vue de l'élaboration d'une stratégie globale de financement de la gestion forestière. On comptait que les travaux du Groupe spécial intergouvernemental d'experts et ceux du Processus se complèteraient de sorte à dégager des synergies, le Groupe ayant un rôle directif (orientations stratégiques) et le Processus faisant remonter l'information (production et présentation des données de terrain). Parmi les fonctions confiées au Processus, telles qu'énoncées dans la résolution susmentionnée, figuraient les suivantes : aider à mobiliser et à promouvoir des ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances aux fins d'une gestion forestière durable et identifier les obstacles, les lacunes et les possibilités pour le financement des activités y relatives. L'intervenant a indiqué que le projet de financement de la gestion forestière durable dans les petits États insulaires en développement et les pays à faible couverture

forestière avait été financé au moyen de contributions volontaires versées par le Royaume-Uni et le FEM à hauteur de plus de 1,5 million de dollars. Ces pays avaient été sélectionnés pour l'étude parce qu'ils avaient souffert d'une baisse particulièrement marquée du financement de la gestion forestière depuis une vingtaine d'années. L'entreprise finlandaise Indufor Oy avait été choisie pour exécuter le premier élément de ce projet – lequel a été par la suite exposé par M. Salmi, représentant cette entreprise – qui en comprenait deux autres. L'élément II se composait de quatre ateliers internationaux (deux dans les petits États insulaires en développement et deux dans les pays à faible couverture forestière) au cours desquels les parties prenantes seraient en mesure de discuter des résultats initialement obtenus et pourraient être plus étroitement associées au projet. L'élément III permettrait de revoir les analyses qui avaient été faites et de dégager une stratégie de communication pour sensibiliser toutes les parties prenantes. M. Singer a noté qu'il faudrait solliciter de nouveaux bailleurs de fonds pour d'autres projets de sorte à étendre cette approche à d'autres types de pays, au profit : a) du financement de la gestion forestière en Afrique et dans les PMA, et b) de l'évaluation de l'impact du programme REDD-plus sur ce financement.

66. M. Jyrki Salmi, représentant l'entreprise finlandaise Indufor Oy, a présenté les conclusions préliminaires de l'étude sur le financement de la gestion forestière durable dans les petits États insulaires en développement et les pays à faible couverture forestière. Il a indiqué que l'étude réalisée en 2008 par le Groupe consultatif sur le financement<sup>2</sup>, créé par le Partenariat pour la protection des forêts, avait fait apparaître une très forte baisse, dans ces pays, du financement au titre de la coopération en faveur de la gestion forestière durable. En conséquence, la première phase de l'étude menée en 2010 par le FNUF, qui portait sur les flux et besoins financiers, analysait les problèmes, enjeux et possibilités spécifiques concernant la mobilisation de ressources. Cette étude, qui portait sur 49 pays à faible couverture forestière et 38 petits États insulaires en développement, comportait aussi des monographies sur sept pays, à savoir le Cap-Vert, Fidji, la Jordanie, le Kirghizistan, le Mali, Trinité-et-Tobago et l'Uruguay. Les conclusions de cette partie de l'étude reposaient sur l'analyse des données disponibles, sur les réponses de 87 pays à une enquête par courriel (on espérait un taux plus élevé) ainsi que sur les monographies.

67. Il est apparu que les petits États insulaires en développement constituaient un groupe hétérogène, qui partageaient cependant l'inconvénient d'être de petite taille et qui se caractérisaient par une forte pression sur les terres. Dans nombre d'entre eux, les écosystèmes étaient sensibles; par contre, dans la plupart, le couvert forestier était plutôt bien conservé. Ces pays étaient en général exposés aux risques naturels, tels que tempêtes, éruptions volcaniques, séismes, incendies, glissements de terrain et tsunamis. De taille modeste sur le plan économique, ils étaient souvent éloignés des marchés internationaux. Dans nombre d'entre eux, les politiques nationales de développement ne faisaient pas de la gestion forestière une priorité; dans 22 petits États insulaires en développement sur 38, les stratégies de développement ciblaient la forêt et les arbres en général, mais seulement la moitié de ceux retenus aux fins de l'étude avaient élaboré une politique forestière ou des textes de loi y relatifs. La gestion forestière était prise en compte dans les politiques

<sup>2</sup> « Financial flows and needs to implement the non-legally binding instrument on all types of forests », étude établie par le Groupe consultatif sur le financement, du Partenariat pour la protection des forêts, présidé par le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts.

nationales de ceux d'entre eux dont les ressources forestières étaient importantes (par exemple, Fidji, le Guyana, les Îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et le Suriname). Les moyens en matière d'administration forestière et de police des forêts, là où ils existaient, étaient modestes en raison de la pénurie de ressources. L'APD était à l'heure actuelle une source de financement importante de la gestion des forêts des petits États insulaires en développement, mais elle avait régressé tant en volume qu'en pourcentage, pour se situer à quelque 5 millions de dollars en 2008. Elle était toutefois plutôt bien répartie entre les pays. Dans nombre d'entre eux, l'exploitation commerciale de la forêt était marginale, voire inexistante. Les services offerts par les bassins versants étaient souvent importants; par contre, il n'était guère probable que les avantages de la forêt au regard du changement climatique contribuent au financement de la gestion forestière, et ce alors même que ces pays devaient impérativement s'adapter à l'élévation du niveau de la mer et à la fréquence accrue des tempêtes. Dans de nombreux petits États insulaires en développement, le tourisme pourrait grandement contribuer à générer de nouveaux moyens de financement en faveur de la forêt. L'étude recommandait en particulier d'apprécier à leur juste valeur tous les produits et services forestiers et de les prendre en compte dans le calcul du PIB, d'intégrer la gestion forestière dans les politiques connexes (telles que celles relatives à l'agriculture, aux ressources en eau, à l'environnement, au climat, à l'énergie, au tourisme et aux infrastructures), d'envisager de manière intersectorielle l'aménagement du territoire et le financement de la forêt, de promouvoir le paiement des services environnementaux, en particulier des services offerts par les bassins versants, d'accorder un soutien particulier à l'enseignement et à la formation à la gestion forestière, et, enfin, d'analyser les liens entre les secteurs forestier et touristique au moyen d'études de cas approfondies.

68. S'agissant des pays à faible couverture forestière, il est apparu que, bien que le secteur forestier n'y occupe qu'une place marginale, la forêt et les arbres en général étaient importants au regard des moyens d'existence en milieu rural, particulièrement pour ce qui était de l'agriculture et de l'élevage. Nombre de ces pays étaient aux prises avec des problèmes liés au déboisement, au dépérissement des forêts, à la désertification et à la dégradation des sols. Il convenait de noter que dans ceux d'entre eux en développement, la production vivrière et la sécurité alimentaire constituaient des priorités nationales. L'agriculture entraînait une concurrence foncière et des contraintes sur les ressources en eau, tandis que le pâturage et la collecte de bois de chauffage exerçait une pression sur la forêt. Alors que, dans nombre de ces pays, la forêt était prise en compte dans les politiques relatives à l'agriculture, à l'environnement et à l'atténuation de la pauvreté, moins de la moitié d'entre eux avaient élaboré une politique de gestion forestière. Le volume de l'APD en faveur de la forêt y avait légèrement diminué, pour se situer à quelque 12 millions de dollars en 2008, mais cette aide était inégalement répartie, les pays les moins avancés étant particulièrement défavorisés. L'APD concernait essentiellement la mise en valeur des forêts (60 %). Il existait peu d'informations sur les moyens de financement autres que l'APD, mais les services environnementaux, tels que ceux fournis par les ressources en eau, pourraient permettre de mobiliser des fonds. Dans quelques pays à faible couverture forestière, il existait des projets relatifs aux émissions de carbone, qui concernaient pour la plupart la bioénergie forestière. Les possibilités de financement de la lutte contre les émissions de carbone au moyen du boisement étaient limitées partout où il existait une forte pression sur les terres. Comme pour les petits États insulaires en

développement, l'étude recommandait en particulier d'apprécier à leur juste valeur tous les produits et services forestiers, et de les prendre en compte dans le calcul du PIB. Il était également recommandé d'élaborer des stratégies de financement intégré de sorte à améliorer la coordination des plans de financement et à exploiter les possibilités de financement intersectoriel, au moyen de l'étude approfondie des liens entre les investissements dans le secteur agricole et la gestion forestière.

#### **Résumé des débats**

69. Au cours du débat, les experts ont formulé un certain nombre de propositions, y compris sur les moyens d'aller de l'avant. Il a été noté qu'il serait utile, au cours de la prochaine phase de l'étude, de se concerter avec le secrétariat des pays à faible couverture forestière, sis à Téhéran. On a aussi fait observer que la poursuite des travaux concernant le Processus de facilitation était tributaire du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale du FNUF et que des organisations avaient indiqué vouloir elles aussi y contribuer, notamment la FAO et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). On a fait valoir qu'il importait d'élaborer des politiques forestières et de les relier aux politiques relatives à d'autres secteurs, compte tenu, par exemple, de l'impact sur la forêt des politiques agricoles et des systèmes fiscaux. On a souligné qu'il fallait collecter des données et établir des dossiers factuels afin de démontrer l'importance de la forêt au regard des grands objectifs nationaux. Dans ce contexte, il a été noté qu'il convenait de donner une définition élargie de la forêt, en mettant en avant le large éventail des services, des valeurs et des avantages qu'elle procurait. La marginalisation du secteur forestier était sans doute moindre dans les pays où la population comme les responsables s'accordaient à reconnaître l'importance de la forêt au regard, par exemple, des moyens de subsistance, de la sécurité alimentaire, du changement climatique, des ressources en eau, et de la biodiversité, ainsi que, pour les zones forestières littorales, de la protection et la gestion des fonds de pêche. Il a été noté qu'un certain nombre de pays à faible couverture forestière s'étaient attaqués avec succès aux problèmes que posait cette couverture; il importait donc de tirer parti de leurs données d'expérience.

### **V. Discours-thèmes. Stratégies réalistes et pratiques en vue du financement de la gestion forestière durable : faire du débat sur la consolidation des dispositifs et modalités de financement en place ainsi que sur d'autres options possibles (notamment la création d'un fonds mondial de contributions volontaires pour les forêts) un dialogue dont tous sortent gagnants**

Une séance plénière a été consacrée à deux discours-thèmes.

#### **Résumé des communications**

70. M. Sergio Weguelin, Directeur adjoint du département Environnement de la Banque nationale brésilienne de développement économique et social (BNDES) a prononcé un discours-thème sur le Fonds pour la réduction de la déforestation en

Amazonie. Il a indiqué que la BNDES, principal institut brésilien de financement du développement, avait mis en place des dispositifs permettant de mobiliser des fonds provenant de divers secteurs en faveur d'entreprises et d'administrations publiques brésiliennes, pour toutes les branches de l'économie. Outre qu'elle administrait le Fonds pour l'Amazonie, elle étudiait, approuvait et faisait exécuter des projets relatifs à la préservation du biome amazonien et à son exploitation durable. Elle en contrôlait l'exécution, effectuait les transactions requises et ouvrait des comptes séparés pour les ressources provenant de dons. Le Fonds s'adressait à tous les pays du bassin amazonien – Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Suriname et Venezuela – ainsi qu'à d'autres zones et pays tropicaux. Faire reculer le déboisement, promouvoir des activités productives durables, accentuer les travaux scientifiques et techniques et favoriser la conservation des aires protégées en constituaient les éléments fondamentaux. À ce jour, plus d'une centaine de projets avaient été présentés. La Banque s'occupait aussi de financer les exportations de biens et services brésiliens en faveur de projets réalisés à l'étranger.

71. M. Weguelin a insisté sur le fait que les projets relatifs à la réduction des émissions provoquées par le déboisement devraient servir à financer la conservation et l'exploitation durable des forêts et illustrer l'intérêt des dispositifs d'incitation. Le Fonds pour l'Amazonie, qui avait reçu des dons provenant d'autres pays, mettait actuellement sur pied une unité qui recevrait des dons provenant d'autres sources : institutions multilatérales, organisations non gouvernementales, entreprises ou particuliers. L'intervenant a exposé les grandes lignes du premier accord de don, conclu avec le Gouvernement norvégien. Il a par ailleurs décrit la structure de gouvernance du Fonds, qui comportait notamment un comité technique et un comité d'orientation. Ce dernier se composait de neuf administrations relevant du Gouvernement fédéral, de neuf États de l'Amazonie brésilienne et de six représentants de la société civile. L'intervenant a estimé qu'il faudrait procéder à des travaux d'analyse et de production de connaissances, et élaborer des systèmes permettant d'estimer à leur juste valeur les avantages tirés des biens et services fournis par la forêt. Il a souligné l'importance de la gestion forestière durable au regard des objectifs généraux de développement et exposé l'intérêt du Fonds au regard des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts fixés par le FNUF. Il a insisté sur l'importance de la transparence et de la responsabilisation, tout comme de l'élaboration d'indicateurs de bonne gouvernance. En conclusion, il s'est déclaré convaincu que le bassin amazonien possédait tous les atouts pour devenir la première région économique émergente.

72. M. Markku Simula, de la faculté des sciences forestières de l'Université d'Helsinki, a présenté les éléments de ce qui pourrait constituer une stratégie réaliste de financement de la gestion forestière durable. Il a énuméré les domaines pour lesquels un consensus avait été obtenu et exposé les caractéristiques qui devraient être celles des stratégies de ce type aux niveaux national et international. Il restait deux grandes questions à régler, qui portaient sur : a) les moyens de mobiliser des financements nouveaux et additionnels de toutes sources; b) les dispositifs de financement qui devraient être mis en place à cette fin au niveau international, et pour lesquels deux solutions étaient envisageables, qui pouvaient être combinées : a) affermissement des dispositifs anciens et nouveaux, à différents niveaux; b) mise en place de nouvelles facilités, telles qu'un fonds mondial ou des fonds régionaux en faveur de la forêt. S'il existait différentes possibilités de consolider les dispositifs en place, il importait, dans de nombreux cas, de préciser

les moyens voulus pour leur donner corps. Un fonds mondial pourrait certes être un nouvel élément des arrangements internationaux relatifs à la forêt, mais il importait d'en dégager les concepts et de s'accorder sur sa configuration et ses attributions. Les parties prenantes devaient en cerner les avantages et les inconvénients. Plusieurs solutions novatrices avaient été proposées pour mobiliser des financements aux fins de la gestion forestière durable, mais il convenait de déterminer si elles répondraient aux besoins. Il semblait qu'aucun instrument ne puisse, à lui seul, répondre à l'ensemble des besoins et toute nouvelle facilité devait être assurée d'un financement adéquat sur le long terme. On comptait que le programme REDD-plus permettrait de mobiliser des financements à grande échelle, mais on pouvait s'attendre à de grandes lacunes sur le plan stratégique; pour y remédier, il fallait pouvoir compter sur l'appui indispensable du secteur privé.

### **Résumé des débats**

73. On s'est accordé à penser que le Fonds pour la réduction de la déforestation en Amazonie constituait un modèle à la fois intéressant et prometteur pour ce qui était du financement des activités visant à freiner le déboisement et qu'il présentait de nombreux autres avantages. En particulier, on s'est félicité de son approche régionale, de l'engagement des parties prenantes, du large éventail de bénéficiaires, de l'exécution des fonds à l'échelle locale, de la part faite au développement durable de l'Amazonie par des activités productives, des dispositifs permettant de mobiliser des fonds auprès d'autres sources, notamment privées, de sa structure de gouvernance, de la mesure des réalisations obtenues à l'aide d'indicateurs de succès, du partage des données d'expérience et de l'existence d'une disposition de réexamen. Le Fonds pour l'Amazonie, qui était actuellement alimenté par un seul bailleur, pourrait grandement tirer parti de la mise en place d'un dispositif mondial de financement de la gestion forestière durable. Il a été noté par ailleurs que la BNDES assurait le financement direct d'investissements en faveur de la forêt et qu'elle prévoyait de lancer un fonds de capital-investissement en septembre 2010 afin d'inciter le secteur privé à s'intéresser à la forêt.

74. Le fonds mondial pourrait prendre la forme d'un fonds de fonds, ce qui permettrait d'investir dans les fonds nationaux et régionaux en place répondant aux critères fixés et de garantir que l'exécution aurait lieu aux plans national et local et dans le respect des priorités des pays bénéficiaires. Si certains pays en développement disposaient de fonds nationaux en faveur de la forêt qui pourraient tirer parti d'un fonds mondial, ce n'est pas le cas de nombre d'entre eux. Un fonds de fonds mondial pourrait être, pour les investisseurs, une mine de connaissances et d'informations, ce qui faciliterait l'action menée au niveau national et rationaliserait les coûts de transaction. Il pourrait aussi élaborer des directives communes, y compris en ce qui concernait les garanties appropriées, afin d'assurer le succès des investissements.

75. Il a été noté qu'un fonds mondial pourrait être le dispositif – actuellement inexistant – qui permettrait de mettre en œuvre l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Il pourrait garantir que les décisions soient prises de manière équitable, ce qui contribuerait à consolider la confiance entre pays développés et pays en développement. Il pourrait également aider à régler le problème que posait l'APD en faveur de la forêt, qui se caractérisait par un nombre peu élevé de bailleurs et de pays bénéficiaires. Il importait

d'accorder la priorité aux besoins des pays les moins avancés et des pays à faible couvert forestier.

76. Toutefois, l'on ne savait pas précisément si le fonds mondial serait en mesure de mobiliser des financements nouveaux et supplémentaires sur une base durable et à l'échelle voulue. Si des mesures telles que le projet de taxation des transactions monétaires internationales (taxe Tobin) pouvaient servir à financer la gestion forestière durable, ce problème pourrait être évité. Il a été noté que tout nouveau dispositif devait viser un changement transformationnel de sorte à mobiliser des financements privés. Il importait que les parties prenantes, y compris les investisseurs et les intermédiaires financiers, aient une appréhension commune de la gestion forestière durable, laquelle devait devenir un objectif commun. Les parties prenantes devaient être sensibilisées aux avantages et aux risques associés aux investissements forestiers. On a également noté qu'un nouveau fonds pourrait pâtir de procédures bureaucratiques, de cycles de projets longs et d'inefficacité, ce qu'il conviendrait de combattre. On a fait valoir qu'il fallait prendre des dispositions pour que les collectivités locales et les peuples tributaires de la forêt puissent obtenir des moyens financiers.

77. Il a été estimé que, dans la mesure où aucun instrument ne saurait, à lui seul, résoudre la question du financement de la gestion forestière durable, il fallait tirer parti des dispositifs anciens et nouveaux ainsi que des mesures novatrices récemment prises en la matière. D'importantes leçons avaient été tirées du financement des activités REDD-plus, qui devaient être prises en considération dans l'examen de tout nouveau dispositif. Par ailleurs, le FEM avait récemment lancé un programme de gestion forestière durable susceptible de combler certaines lacunes des dispositifs de financement en place. C'était dans ce contexte aussi qu'il fallait envisager les limites de l'APD pour ce qui était des interventions transformationnelles, et la baisse probable de l'APD en faveur de la forêt.

78. On s'est accordé à penser qu'il fallait procéder à des travaux complémentaires pour déterminer les besoins actuels de financement de la gestion forestière durable et la mesure dans laquelle il pouvait y être répondu au moyen des dispositifs anciens et nouveaux. Il serait possible, en procédant par étapes, d'apprécier la faisabilité et la valeur ajoutée potentielle d'un nouvel instrument, tel qu'un fonds mondial, qui s'inscrirait dans l'architecture globale de financement international de la gestion forestière durable.

79. Enfin, on a observé que le nœud du problème se situait probablement au niveau national. Les données d'expérience montraient que la mobilisation, au niveau national, de moyens en faveur de la forêt dépendait souvent de l'engagement politique, de la priorité accordée au financement des activités forestières, de la clarté des objectifs à atteindre, de l'application des décisions à une échelle suffisamment importante pour avoir un véritable impact, de la responsabilisation, et de l'ajustement des stratégies en fonction des données d'expérience. Lorsque tous ces facteurs étaient réunis et qu'ils venaient s'ajouter à des conditions propices et aux capacités nationales, il était plus facile d'attirer un financement et un appui extérieurs.

**Thème 4****Mesures à prendre pour renforcer la mobilisation des ressources financières nécessaires à une gestion forestière durable et améliorer l'accès à ces ressources, y compris mesures à prendre rapidement****A. Sous-groupe 1  
Mesures nationales et régionales**

80. Au cours de leurs débats sur les mesures nationales et régionales à prendre pour renforcer la mobilisation des ressources financières nécessaires à une gestion forestière durable et améliorer l'accès à ces ressources, y compris les mesures à prendre rapidement, les experts ont appelé l'attention sur un certain nombre de questions bien définies. Ils sont convenus que la confiance – par exemple entre les bénéficiaires et les donateurs ou les investisseurs – était nécessaire pour l'accès au financement. La confiance pouvait résulter de partenariats bien établis, d'une bonne gouvernance, d'un cadre facilitateur ou de la conviction que les ressources seraient utilisées de façon efficace et viable mais l'imposition de conditions déraisonnables et la bureaucratie risquaient de saper cette confiance. Les experts ont également souligné l'importance du renforcement des capacités, qui s'avérait nécessaire, par exemple, pour prendre des dispositions en vue de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des projets. Ils ont en outre reconnu l'importance de la volonté politique qui était une condition préalable à l'obtention du financement nécessaire à une gestion forestière durable, tant dans les pays en développement que dans les pays développés.

81. Les experts ont souligné qu'il fallait diffuser des informations sur l'importance des forêts auprès des dirigeants politiques et du public. Ils ont reconnu que ces informations devaient se fonder sur des données prouvant véritablement l'importance des forêts pour l'économie (notamment le secteur non structuré), la lutte contre la pauvreté et l'environnement. Il était nécessaire de recueillir ces données et de trouver des arguments convaincants sur l'importance des forêts, s'agissant par exemple du PIB « vert ». Au nombre des moyens de communication de l'information figurait la tenue de réunions permettant de partager les données avec les pairs et d'expliquer aux décideurs d'autres secteurs l'importance des forêts. Les experts ont mentionné des exemples de façons tant négatives que positives d'obtenir une coopération intersectorielle. Ils ont souligné la nécessité de mettre au point des programmes forestiers nationaux (et les stratégies de financement correspondants) qui soient intégrés dans les stratégies nationales de développement. Ils ont noté qu'au niveau national, les partenariats étaient importants pour instaurer la confiance entre les divers éléments du gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des communautés locales. Les partenariats pouvaient également jouer un rôle très important au niveau régional. Les experts ont rappelé les exposés qui avaient été faits sur les partenariats dans le bassin du Congo et en Amazonie, ainsi qu'une initiative à venir concernant les forêts se trouvant sur le pourtour de la Méditerranée.

82. Les experts ont expliqué que les analyses des besoins en matière de financement devaient se fonder sur une bonne compréhension des différents rôles que jouaient les forêts. Lorsque le rôle premier des forêts était économique (production de bois d'œuvre et de produits non ligneux), le financement de la gestion forestière durable devait venir du secteur privé mais il convenait toutefois de

reconnaître que les fonds publics pouvaient favoriser les investissements et contribuer à la mise en place du cadre facilitateur nécessaire. Lorsque le rôle premier des forêts était écologique, il y avait intérêt à opter pour un financement public d'origine nationale, régionale ou mondiale en fonction, de la portée et de la nature des effets positifs pour l'environnement. Nombre d'experts ont souligné le caractère urgent d'un fonds mondial pour les forêts qui permettrait de recueillir des ressources nouvelles et complémentaires. Les experts ont également débattu du rôle de fonds spécialisés établis au niveau national, notamment pour les forêts, la diversité biologique ou le climat; ces fonds pourraient constituer un mécanisme utile pour l'acheminement d'un financement mondial spécialisé. Certains ont toutefois noté que la prolifération de fonds distincts risquait de poser problème. Une autre proposition concernant la mobilisation de fonds complémentaires était d'accroître les revenus provenant des forêts par le biais de la perception de loyers, d'autres types de paiements et de la formalisation du secteur structuré, ces revenus additionnels pouvant servir à aider les communautés locales à disposer des moyens d'une gestion forestière durable.

83. L'amélioration des mécanismes de financement existants, qui ne permettaient pas de gérer les forêts de façon durable et comportaient des lacunes tant thématiques que géographiques, s'agissant notamment des pays à faible couverture forestière et des petits États insulaires en développement, a également fait l'objet d'un examen. Les experts ont suggéré qu'il y avait moyen d'améliorer ces mécanismes en renforçant la souplesse, en accordant un rang de priorité plus élevé à la gestion forestière durable, en limitant la bureaucratie et en réduisant le temps nécessaire à l'approbation des projets soumis. Il a été suggéré que les progrès qui seraient réalisés pour faire évoluer les huit fonctions du processus de facilitation permettraient de renforcer la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion forestière durable et d'améliorer l'accès à ces ressources. Il a en outre été noté que dans son exposé, M. Simula avait défini un certain nombre de mesures importantes à prendre pour aller de l'avant. Il a par ailleurs été souligné qu'il serait utile que les principaux résultats de la réunion soient transmis au Comité des forêts de la FAO à sa réunion d'octobre.

## **B. Sous-groupe 2**

### **Mesures internationales**

84. Les participants ont noté que l'instrument juridiquement non contraignant et les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts représentaient davantage qu'un consensus, un engagement résolu des deux parties auquel il convenait de donner suite. Les mesures prises à l'échelon national étaient essentielles, mais la coopération internationale était nécessaire pour atteindre les quatre objectifs d'ensemble. Si l'on s'attendait à un déclin futur de l'aide publique au développement destinée aux forêts, il fallait que les pays développés mettent au point des stratégies et des initiatives leur permettant d'inverser la tendance, par le biais soit d'une reconstitution, soit d'une réaffectation des ressources. Les pays en développement, quant à eux, devaient élaborer leurs propres stratégies pour mobiliser un financement auprès de sources nationales et créer les conditions facilitant ce financement. Le fait que le financement des forêts ne soit pas prioritaire a été observé au niveau national, tant dans les pays en développement que dans les pays développés, ainsi qu'aux niveaux international et régional. Les stratégies

devraient se fonder sur les effets positifs des forêts à l'échelle mondiale et notamment leurs multiples contributions à la réalisation d'un développement durable et à la réduction de la pauvreté à l'échelle nationale.

85. Les problèmes d'accès au financement ont continué de jouer un rôle fondamental. L'existence d'un éventail de sources potentielles de financement ne signifiait pas que ces dernières étaient destinées à la gestion forestière durable. Il n'était pas toujours évident de déterminer comment les différents types de financement pouvaient contribuer à la réalisation des activités ayant trait à la gestion forestière durable, les priorités et critères établis ne mentionnant pas directement ce type de gestion. Des enseignements importants ont également été tirés de l'échec du mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto pour ce qui est du financement des activités forestières, qui montrait que des critères clairs et des procédures simples devaient avoir été mis en place pour que ces instruments soient véritablement accessibles aux bénéficiaires dans les pays en développement.

86. En matière d'aide internationale, le problème était celui de la poule et de l'œuf. Si le bénéficiaire ne pouvait pas avoir accès aux sources de financement et faire des propositions adéquates, il n'y avait pas véritablement de demande. Il convenait par conséquent de fournir une assistance technique au renforcement des capacités en même temps qu'un financement.

87. Le financement des activités ayant trait aux forêts grâce aux mécanismes de financement existants pourrait être élargi si l'on parvenait à démontrer que la gestion forestière durable était à même de contribuer à la réalisation de leurs objectifs spécifiques. Cette démarche pouvait également contribuer à l'obtention de financements privés et publics pour ce type de gestion. La participation effective du secteur privé n'était pas possible sans la mise en place d'un cadre facilitateur et la gouvernance en était un aspect clef. L'existence d'un lien étroit entre une aide publique au développement porteuse et l'investissement privé de suivi était considérée comme une façon d'assurer une contribution à long terme des investissements dans le domaine de la gestion forestière durable au développement durable. Il a également été noté qu'il convenait d'accorder l'attention nécessaire à la contribution des marchés pour les produits forestiers et à la facilitation du commerce lorsque l'on s'efforçait de mobiliser les ressources financières nécessaires aux activités productives relevant de la gestion forestière durable.

88. Nombre de participants ont demandé que soient prises d'urgence des mesures pour l'établissement d'un fonds mondial pour les forêts dans le cadre du système des Nations Unies. Ils ont souligné qu'il ne serait pas possible de mettre en œuvre l'instrument juridiquement non contraignant et de réaliser les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts en l'absence d'un fonds de ce type. Celui-ci devrait être accessible à tous les pays sur une base équitable et transparente, ne pas être assorti de conditions, réduire la bureaucratie au minimum et disposer d'une structure de gouvernance équilibrée. Il pourrait aider les pays à mettre en place un cadre facilitateur, à renforcer leurs capacités techniques, à mener des travaux analytiques, à faire des investissements directs et à mobiliser un financement auprès du secteur privé. Certains participants ont noté qu'il n'était pas nécessaire de continuer à étudier la question, mais que les travaux pourraient aller de l'avant s'ils tenaient compte des documents soumis par les membres du Forum des Nations Unies sur les forêts et des grands groupes sur les caractéristiques que devrait avoir un tel fonds. Il

a été indiqué qu'il pourrait être nécessaire d'établir un fonds mondial pour chacune des grandes fonctions des forêts (écologique, économique et sociale).

89. D'autres participants ont par ailleurs souligné qu'il convenait d'évaluer les besoins réels en matière de financement d'une gestion forestière durable des pays pour lesquels un financement fonctionnel et opérationnel était nécessaire; ce qui leur était actuellement fourni par le biais des divers mécanismes existants; comment cette aide pourrait être accrue en fonction tant de l'offre que de la demande; et la manière dont des mécanismes novateurs émergents et nouveaux (y compris le programme REDD-plus) pourraient mobiliser le financement nécessaire à une gestion forestière durable, notamment auprès du secteur privé. En se fondant sur ces éléments, il devrait être possible de définir de manière détaillée les problèmes se posant et de mettre au point une stratégie connexe visant l'amélioration du financement international et évaluant notamment la viabilité d'un nouvel instrument tel qu'un fonds mondial pour les forêts. Ce processus tirerait avantage des contributions des États Membres concernant l'identification des lacunes existantes et des mesures à prendre pour améliorer la situation actuelle. Il a été souligné qu'il faudrait justifier la création d'un nouveau fonds pour les forêts et que ce fonds pourrait devoir comporter des éléments novateurs, nécessaires à son bon fonctionnement, compte tenu de la diversité des situations nationales et des bénéficiaires potentiels.

90. Grâce à l'interface forêts-climat et à plusieurs initiatives de haut niveau, un capital social important existait aux niveaux politiques les plus élevés et ce capital devait maintenant servir à cerner tous les aspects de ce qu'était la gestion forestière durable. Il convenait de procéder de la sorte, tant dans les pays en développement, de façon à ce que les forêts deviennent un élément prioritaire du développement durable, que dans les pays développés pour qu'il y ait sensibilisation à la nécessité de disposer d'un financement complémentaire pour les forêts et acceptation du fait. Il importait de prendre des mesures anticipatives à tous les niveaux, notamment à celui du Forum des Nations Unies sur les forêts et d'autres organisations internationales s'intéressant aux forêts, de manière à s'assurer que la vue intégrée de la gestion forestière durable faisait partie du programme REDD-plus. L'accent devait être mis sur les multiples bénéfices possibles, mais il convenait de mieux cerner la signification des forêts et de leur gestion durable. Il était nécessaire de communiquer de façon efficace en se fondant sur des informations factuelles telles que l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, actuellement menée par le PNUE.

91. Plusieurs idées auxquelles donner suite dans le cadre du processus de facilitation ont été proposées : il convient d'apporter un soutien aux pays afin de faciliter leur accès aux sources de financement de la gestion forestière durable existantes, en particulier lorsqu'il s'agissait de situations prioritaires, comme dans le cas des pays les moins avancés et des pays à faible couverture forestière fort peu à même de préparer leurs demandes. Les pays qui ne l'avaient pas encore fait se devaient d'élaborer des plans convaincants (des analyses de viabilité) en vue de la mise en valeur de leurs forêts afin de mobiliser un financement tant public que privé pour la gestion forestière durable. Le processus de facilitation pourrait également permettre d'identifier les façons de simplifier l'accès aux sources de financement existantes, de mener des études de cas sur les pays plus utiles et de trouver le moyen de faire participer le secteur privé à la gestion forestière durable, la plupart des organisations internationales n'ayant pas encore œuvré sur la question. L'idée de

mettre au point un indice national de gestion forestière durable (semblable à l'indice de compétitivité établi par le Forum économique mondial) a été proposée en tant qu'outil de communication et moyen d'appeler davantage l'attention des gouvernements et autres parties prenantes. La nécessité de continuer à se pencher sur l'étude existante concernant les pays à faible couverture forestière et les petits États insulaires en développement a été soulignée.

92. Il pourrait être nécessaire de faciliter la tâche des donateurs afin d'accroître le financement nécessaire à la gestion forestière durable, notamment d'améliorer la coordination, d'élargir la base de financement et d'envisager un équilibre adéquat entre les voies bilatérales et multilatérales pour ce qui est de la fourniture des fonds afin d'optimiser l'efficacité de leur utilisation en tirant parti de l'avantage compétitif de ces mécanismes.

93. La coopération régionale nécessitait également, pour être efficace, des ressources adéquates. Les enseignements tirés des activités menées dans le bassin du Congo et en Afrique de l'Ouest montraient qu'une bonne planification et une volonté politique affirmée étaient nécessaires. Les organisations régionales pouvaient être des moyens efficaces de financement de la gestion forestière durable et de l'harmonisation des politiques.

## **VII. Propositions des coprésidents s'agissant des activités intersessions**

94. La résolution sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion forestière durable adoptée par le Forum des Nations Unies sur les forêts lors de la session extraordinaire de sa neuvième session prévoyait une mobilisation de ressources financières de diverses origines visant à soutenir la gestion forestière durable, la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, notamment le renforcement de l'accès aux fonds et l'amélioration de cet accès, et l'établissement d'un fonds mondial de contributions volontaires pour les forêts tenant compte des résultats de l'examen par le Forum du processus de facilitation, des vues des États Membres et d'une étude des instruments et processus de financement des activités ayant trait à la gestion forestière durable.

95. S'appuyant sur les exposés faits par 28 experts lors de discours liminaires et d'ateliers, le premier élément des travaux menés dans le cadre du processus de facilitation et l'important échange de données d'expérience et de vues entre quelque 200 experts de 68 pays, 23 organisations internationales et régionales et grands groupes participant à la première réunion du Groupe spécial d'experts, les coprésidents ont pu rassembler un grand nombre de données, d'idées, d'informations et de vues sur lesquelles fonder leurs propositions d'activités intersessions. Ces propositions ont concerné la portée des travaux qui permettraient de mieux comprendre les perspectives, déficiences et éventuelles modalités de financement des activités relatives aux forêts, notamment grâce aux travaux, analyses et activités intersessions de préparation de la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts.

96. Les travaux menés tant lors de la première réunion du Groupe spécial d'experts que dans le cadre du processus de facilitation après l'adoption de la

résolution à la session extraordinaire de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, le 30 octobre 2009, ont constitué la base des activités intersessions proposées devant être examinées par le Forum à sa neuvième session. Les travaux intersessions faisant l'objet de ces propositions ont tenu compte des activités devant être menées à l'issue de la neuvième session du Forum et en préparation de la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts et de la dixième session du Forum.

97. Faisant fond sur les débats approfondis des experts lors de la première réunion du Groupe spécial d'experts, les coprésidents ont fait les propositions ci-après concernant les activités intersessions pour examen par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa neuvième session :

Le Forum devrait adopter une décision quant aux activités intersessions tenant compte des résultats de la réunion du Groupe spécial d'experts. Dans cette décision, le Forum souhaitera peut-être :

a) Souligner l'importance des forêts et la nécessité de faire preuve de volonté politique, de sensibiliser et de prendre l'engagement de mener d'urgence une action aux niveaux national, régional et international;

b) Souligner la nécessité de tenir compte des intérêts de ceux qui dépendent des forêts, notamment les peuples autochtones et les communautés locales, dans les mécanismes de financement de la gestion forestière durable, compte tenu de l'importance des forêts dans l'élimination de la pauvreté, l'obtention de moyens de subsistance durables et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, et de l'intérêt des contributions des grands groupes;

c) Demander aux gouvernements, organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, organisations et processus régionaux et grands groupes des exposés de fond sur les options de financement des activités ayant trait aux forêts, leurs modalités et leurs structures éventuelles, notamment un fonds mondial pour les forêts, et le renforcement des mécanismes existants et nouveaux, les avantages et inconvénients de ces options, les fonctions envisagées et les ressources nécessaires et les mesures à prendre pour ces différentes options et prier le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts de compiler séparément ces exposés pour inspirer les travaux du Groupe spécial d'experts;

d) Inviter les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à faire rapport au Forum à sa dixième session sur leurs initiatives en cours et à venir concernant le financement des activités ayant trait aux forêts et à envisager de tenir une réunion à participation non limitée à l'appui des travaux du Forum avant la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts, et d'axer, d'approfondir et d'élargir leurs travaux pour étayer les mesures prises en faveur du financement de la gestion forestière durable à l'échelle des pays;

e) Inviter le Groupe consultatif du financement du Partenariat de collaboration sur les forêts à mettre à jour et étoffer :

i) Ses analyses, notamment du financement, des forêts et des changements climatiques, y compris du programme REDD-plus, des dispositions prises concernant la diversité biologique des forêts dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, les stratégies de financement et cadres d'investissement pertinents concernant la gestion foncière durable dans le

cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le nouveau programme gestion forestière durable/REDD-plus du Fonds pour l'environnement mondial ainsi que les ressources financières consacrées à la police et à la gouvernance des forêts et aux processus commerciaux (Gouvernance et police des forêts et Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) aux niveaux national et régional, compte tenu du rôle des marchés, en axant ses efforts sur les mécanismes de financement des activités liées aux forêts, notamment les déficits des Conventions de Rio (calendriers, objectifs à atteindre et modalités de fonctionnement des mécanismes de financement);

ii) Le document de 2008 relatif au financement établi pour la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts, à faire des propositions sur les moyens de renforcer les mécanismes de financement des activités liées aux forêts existants et d'améliorer l'accès à leurs ressources et la coordination, et à déterminer comment il serait possible de les intégrer dans les cadres de financement des activités concernant les forêts plus vastes;

f) Inviter le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts à renforcer sa collaboration afin de remédier aux problèmes existants et de trouver de nouvelles options de financement des activités liées aux forêts;

g) Demander aux États Membres et aux organisations internationales de soutenir la mise en œuvre de toutes les fonctions du processus de facilitation et de renforcer leur collaboration avec les partenaires compétents s'agissant des résultats initiaux du processus de facilitation, en particulier pour ce qui est des petits États insulaires en développement, des pays à faible couverture forestière, de l'Afrique, et des pays les moins avancés;

h) Prier le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, dans le cadre de ses travaux sur le processus de facilitation et en collaboration avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, de :

i) S'efforcer d'éliminer les obstacles à l'accès des pays au financement, notamment en renforçant leurs capacités, et de continuer à examiner les effets, incidences et synergies des activités intersectorielles et interinstitutionnelles sur le financement des activités liées aux forêts;

ii) Se servir de la plate-forme que représente le Forum pour réunir les institutions financières compétentes, notamment les banques régionales et nationales, œuvrant de concert avec les organisations régionales s'intéressant aux forêts, pour trouver des façons de mobiliser des ressources et intégrer les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts dans leurs programmes;

i) Demander au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, en étroite collaboration avec le Partenariat de collaboration sur les forêts et autres acteurs clés, d'entreprendre des travaux sur le programme REDD-plus et le financement des activités relatives aux forêts, notamment les incidences du financement du programme REDD-plus sur le financement plus général des activités liées aux forêts devant être menées dans le cadre du processus de facilitation;

j) Dans le contexte des préparatifs de la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts, demander le renforcement de la collaboration et de la mise en commun des données d'expérience avec le secteur privé, compte tenu des

enseignements tirés et de l'importance du secteur privé dans le financement viable de la gestion forestière durable et du rôle crucial d'un cadre facilitateur stable et prévisible pour leurs investissements;

k) Recommander la poursuite de la collaboration et de la mise en commun des données d'expérience entre les gouvernements en vue de la mise au point de mécanismes de financement novateurs;

l) Prier le secrétariat du Forum d'entreprendre d'urgence, en faisant fond sur toutes les propositions soumises, une évaluation des différentes options pour le financement des activités liées aux forêts, notamment un fonds mondial pour les forêts, et d'établir une note à l'intention des participants à la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts;

m) Prier instamment les États Membres de mettre au point et en œuvre des politiques et une législation sur le financement des activités relatives aux forêts, et toutes les fonctions des forêts et ce faisant, d'envisager les rôles en matière de financement de leurs principaux ministères, notamment ceux chargés de l'agriculture, des forêts, des transports et de l'environnement, l'accent étant mis sur les forêts et la diversité biologique, les changements climatiques et l'eau, et les ministères des finances, compte tenu de l'importance de l'intégration des forêts dans les stratégies de réduction de la pauvreté ou les mécanismes intersectoriels équivalents de financement ou d'octroi de l'aide, et de faire rapport au Groupe spécial d'experts à sa deuxième réunion et au Forum à sa dixième session sur les progrès accomplis et les enseignements tirés;

n) Prier les coprésidents de la première réunion du Groupe spécial d'experts de tenir des consultations à participation non limitée entre les sessions;

o) Reconnaître que seules les mesures proposées faisant partie du programme de travail biennal convenu du secrétariat du Forum sont financées par le budget ordinaire, que les initiatives du Partenariat de collaboration sur les forêts et des États Membres seront à la charge de ces derniers et que les activités intersessions proposées restantes nécessitent le versement de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum.